

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 22 JUN 2022**

Le mercredi 22 juin 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 16 juin 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 20 juin 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BOUHDIDA
M. DIDIER
Mme EKON
Mme GARRIGOS
Mme GUHL
M. JALLAMION
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SALACHAS
Mme SIMONNET

Mme BAUDONNE
Mme DASPET
Mme DJELLALI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme NAGELS
M. ROGER
M. SAMAKE
M. SOREL

M. BAUDRIER
Mme De MASSOL
Mme DUCHAUCHOI
Mme GAFFORELLI
M. GOULIN
M. INDJIC
Mme JASSIN
M. PLIEZ
M. SAKHO
M. SAUVAGE
Mme TRACHEZ

S'ETAIT EXCUSEE

Mme ZIANE

POUVOIRS

M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
M. BUSSY a donné pouvoir à M. SAUVAGE
M. CHEVANDIER a donné pouvoir à Mme EKON
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme DASPET, arrivée en retard, a donné pouvoir à Mme NAGELS pour le début de la séance
Mme GOFFAUX-ESPEJO a donné pouvoir à M. SALACHAS
Mme HERRERO a donné pouvoir à M. ALIBERT
M. INDJIC, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. HOCQUARD pour le début de la séance
M. JOSEPH a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE
Mme RIVIER a donné pouvoir à Mme TRACHEZ

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

Ordre du jour

1. Délibérations	10
MA20.2022.144 : Désignation d'un secrétaire de séance.	10
MA20.2022.145 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022.....	10
MA20.2022.146 : Adoption du Budget Supplémentaire 2022 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	10
2022 DTEC 26 : Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	12
2022 DVD 69 : Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	14
2022 DFPE 81 : Subventions (154.500 euros) à neuf associations et signature de neuf conventions pour leur activité de médiation familiale dans les 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	15
2022 DFPE 103 : Subvention (641.212 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18 ^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	16
2022 DFPE 110 : Subvention (236.957 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	16
2022 DFPE 111 : Subventions (468.848 euros), avenant n° 1 à l'association GAN YOSSEF (20 ^e) pour ses deux établissements de petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	16
2022 DAE 01 : Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	19
2022 DAE 02 : Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	19
2022 DAE 52 : Subventions (80.000 euros) - à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art. Mme Carine EKON rapporteure.....	20
2022 DDCT 77 : Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.	20
2022 DEVE 41 : Subventions (10.000 euros en fonctionnement et 5.000 euros en investissement) à 5 associations œuvrant pour la végétalisation participative dont 2 jardins partagés Main verte pour leurs actions en faveur de la biodiversité. M. Vincent GOULIN rapporteur.	21
2022 DVD 55 : Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Subventions d'investissement à 10 associations (montants : 173.541 euros en investissement) et conventions associées. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	22
2022 DSOL 25 : Subventions (176.500 euros) à 11 associations et conventions avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	22

2022 DPMP 05 : Subventions (22.500 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.....	23
2022 DSP 47 : Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	24
2022 DDCT 80 : Subventions (10.500 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.	24
2022 DASCO 37 : Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. M. Eric PLIEZ rapporteur.	25
2022 DASCO 45 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (9.109.641 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	25
2022 DASCO 56 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) - avenant à la convention d'objectif et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	25
2022 DDCT 29 : Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	25
2022 DEVE 49 : Subventions (357.000 euros en investissement) accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. M. Eric PLIEZ rapporteur.	25
2022 DSOL 24 : Subventions (3.735.031 euros) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	25
2022 DSOL 38 : Six subventions en fonctionnement (pour un montant total de 734.204 euros) pour les associations suivantes : les Restaurants du Cœur (190.000 euros ; 28.660 euros et 157.044 euros), l'Un est l'Autre (48.500 euros), la Chorba (300.000 euros) et Notre Dame de Tanger (10.000 euros), pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	25
2022 DSOL 59 : Subventions (94.600 euros) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	25
2022 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25
2022 DASCO 46 : Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25
2022 DASCO 52 : Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon de l'immeuble 8 rue de la Chine (20 ^e). Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 8 rue de la Chine (20 ^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	25
2022 DASCO 53 : Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25
2022 DASCO 57 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25

2022 DASCO 62 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25
2022 DFPE 55 : Subventions (9.354.918 euros), avenants n°1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19 ^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	25
2022 DFPE 59 : Subventions et avenant n° 1 (484.239 euros) avec l'association ESTRELIA pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 77 : Subventions (320.761 euros) et avenant n°1 avec l'association La Planète des Enfants (14 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 95 : Subvention (210.778 euros) et avenant n° 1 avec l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 109 : Subventions (427.272 euros), avenants n°1 à l'Association des Cités Caritas (20 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 116 : Subvention (131.224 euros), avenant n° 1 avec l'association LE RELAIS MENILMONTANT pour la halte-garderie Le Petit Relais (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 128 : Subvention 1.979.418 euros à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25.000 euros. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DFPE 129 : Subvention (86.368 euros), avenant n°1 à l'association Métramômes (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DJS 83 : Subventions (255.500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DJS 84 : Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DJS 85 : Subventions (225.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	26
2022 DLH 81 : Location de l'immeuble 20, rue Levert (20 ^e) à Paris Habitat OPH- Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	26
2022 DLH 111 : Modification et octroi des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux par IMMOBILIERE 3F. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	26
2022 DLH 125 : Réalisation dans les 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues - Subvention : 43.425 euros. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	26
2022 DLH 136 : Location par bail emphytéotique de l'immeuble 12 rue Maryse Hilsz (20 ^e) à la RIVP – Modification de la délibération 2021 DLH 377. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	26

2022 DLH 138 : Location de l'immeuble 44-66, rue des Panoyaux (20 ^e) à ELOGIE-SIEMP. Avenant à bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	26
2022 DLH 148 : Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	26
2022 DU 68 : Vente à SNL-Prologues de 4 logements, représentant 5 lots de copropriété, en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11 ^e , 13 ^e , 19 ^e et 20 ^e). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. 27	
2022 DAE 05 : Subventions (758.000 euros) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	27
2022 DAE 59 : Convention d'occupation du domaine public pour une Structure d'Insertion par l'Activité Économique sur la moitié sud du parking du centre sportif Louis Lumière (20 ^e) ressortissant au domaine public de la Ville. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	27
2022 DDCT 79 : Ressources éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions (30.600 euros) à 6 associations. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	27
2022 DEVE 42 : Subventions (95.000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	27
2022 DEVE 44 : Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Lila DJELLALI rapporteure.	27
2022 DEVE 52 : Subventions (164.000 euros) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics en situation de précarité alimentaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	27
2022 DSOL 26 : Subventions (106.500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2022 DSOL 27 : Subventions (37.600 euros) à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	27
2022 DSOL 36 : Subventions (67.000 euros) à 16 associations et convention avec le CATRED et les Papillons blancs de Paris, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2022 DSP 21 : Subventions (31.000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	27
2022 DSP 50 : Subvention (45.000 euros) et convention avec la SELAS dénommée SEL URG HPMC pour l'augmentation d'activité de son cabinet médical de groupe 224 rue de Belleville (20 ^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2022 DAE 122 : Subvention (246.576 euros) à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10 ^e) pour le projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers » et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025. Mme Carine EKON rapporteure.	27
2022 DAE 124 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – avenants. Mme Carine EKON rapporteure.	27

2022 DJS 01 : Subventions (7.500 euros) à 3 associations parisiennes proposant des activités à vélo. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	27
2022 DJS 20 : Subventions (130.400 euros) à vingt-trois associations sportives (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	27
2022 DJS 30 : Subventions (119.500 euros), 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	28
2022 DJS 111 : Attribution de la dénomination Angélique Duchemin au TEP des Amandiers sis 21, rue des Cendriers (20 ^{ème}). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	28
2022 SG 48 : Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	28
2022 DAC 377 : Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure.	28
2022 DILT 06 : Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature. M. Michel JALLAMION rapporteur.	28
2022 DAC 26 : Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 27 : Subvention (148.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 196 : Subventions (32.500 euros) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11 ^{ème}), Cercle municipal des Gobelins (13 ^{ème}), Ateliers d'artistes de Belleville (20 ^{ème}), Artistes de Ménilmontant (20 ^{ème}) et Ateliers du Père Lachaise (20 ^{ème}). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 201 : Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart (18 ^e , 20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 206 : Subvention (9.000 euros) accordée à l'association L'Entre Prise (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 285 : Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 286 : Subventions (10.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour enfants. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 309 : Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	28
2022 DAC 588 : Subventions (16.000 euros) et avenants à convention avec les associations Paris Culture 20 ^{ème} et Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20 ^e arrondissement. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DAC 706 : Subvention (2.000 euros) à l'association Belles Absentes. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28
2022 DLH 139 : 14-16 rue Denoyez (20 ^e) - Signature de baux civils au profit des associations "14 Céramique" et "Friches et nous la paix". Attribution d'aides en nature. Mme Marthe NAGELS rapporteure.	28

2022 DSP 52 : Subvention d'investissement (6.903 euros) et convention avec l'association Le Bus des Femmes (20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	28
2022 DAC 571 : Subventions (27.400 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de la Politique de la ville (14 ^e et 20 ^e). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 58 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 68 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (790.665 euros pour 73 associations et la réalisation de 129 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 70 : Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 - Subventions de fonctionnement (89.000 euros) à 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 72 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (968.010 euros) à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2 ^e enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 73 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 199.306 euros pour 15 projets associatifs). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DDCT 78 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DJS 21 : Subventions (26.300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DSOL 20 : Subventions (6.341.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2022. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	29
2022 DAJ 09 : Subvention de 77.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.	29
2022 DDCT 27 : Subventions (269.989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027). Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.	29
2. Voeux	29
V20-2022-238 : Vœu du groupe Communiste et Citoyen pour la création d'une placette Nestor Makhno.	29
V20-2022-239 : Vœu relatif à la reprise en régie du centre de santé de la Croix Rouge rue Haxo, déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen.	33
V20-2022-240 : Vœu relatif à la commémoration du 8 juin, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	34
V20-2022-241 : Vœu de l'Exécutif relatif à la revalorisation des APL.	37
V20-2022-242 : Vœu de l'Exécutif pour la dénomination d'une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.	40

3. Question orale 41

Question orale concernant l'occupation illégale de l'immeuble appartenant à la Croix-Rouge française, situé 48 rue Alphonse Penaud (75020 Paris), déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème} 41

M. PLIEZ

Mes chers collègues, ce Conseil est l'occasion pour moi de revenir sur les élections législatives qui viennent de se terminer dimanche dernier. Ceux qui m'ont entendu dimanche soir auront sans doute l'impression d'une redite, mais voilà, on ne fait pas des discours tous les matins. Donc, les résultats du deuxième tour de cette élection législative restent marqués par une faible participation avec moins d'un électeur sur deux qui s'est déplacé, à l'échelle nationale, comme dans le 20^e arrondissement. Je voudrais ajouter qu'on a un sujet à se poser également sur la rupture entre le monde rural et les métropoles et je crois que ça doit être un sujet pour nous dans l'avenir. Alors, pour cette élection, évidemment, je veux à nouveau remercier à la fois les agents, l'ensemble des personnels bénévoles et des personnes bénévoles qui se sont mobilisées pour la bonne tenue des bureaux de vote et des opérations électorales. Je veux aussi remercier toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés pour voter.

Le résultat au plan national est marqué par une forte progression des Forces Unies de la gauche et des écologistes à l'Assemblée, la NUPES, devenant la première force d'opposition au gouvernement. La NUPES sera pour nous une force d'appui pour défendre le pouvoir d'achat des plus modestes, maintenir les services publics et surtout opérer des mesures plus radicales en faveur du climat et de la transition écologique. Je veux quand même rassurer les Parisiens et les électeurs du 20^e, la gauche, depuis 20 ans, est pleinement engagée sur ces questions, la gauche unie à Paris. La majorité présidentielle subit un revers important qui sanctionne le bilan de la précédente mandature et l'absence de projets clairs dans cette campagne. Je ne vais pas revenir sur le flou de ce début de semaine. Je pense que tout le monde sait à quel point la situation est particulière, en tout cas pour ce président de la République. Le Rassemblement National obtient un groupe important, au point où je vais à nouveau regretter l'absence de front républicain et je pense qu'il va falloir composer avec ce groupe et que les choses ne seront évidemment pas des plus faciles, même si les électeurs ont décidé d'instituer la proportionnelle, sans que la proportionnelle soit en place.

S'agissant du 20^e arrondissement, je veux saluer l'élection de Sophia CHIKIROU, dès dimanche 12 juin, puis d'Eva SAS et de Danielle SIMONNET, dimanche 19 juin. Je sais pouvoir compter sur ces trois députées pour défendre à l'Assemblée Nationale les intérêts des habitantes et des habitants du 20^e et, plus particulièrement, des quartiers populaires qui sont les plus exposés à la crise du pouvoir d'achat et aux enjeux climatiques. Et je dois ajouter ici que nous allons évidemment trouver des modalités de rencontre et de travail avec nos députés puisque je pense qu'il est important que les élus d'un arrondissement puissent travailler avec leurs députés de manière régulière.

Je veux aussi saluer la campagne de Lamia EL AARAJE. Nous savons aussi pouvoir compter sur elle pour continuer son engagement en faveur des Parisiennes et des Parisiens.

Donc, cette nouvelle situation politique est un encouragement à continuer ensemble localement, dans le 20^e, le projet commun pour lequel la majorité que je conduis, et qui est réunie aujourd'hui, a été élue. La transformation de l'espace public et de l'habitat pour un cadre de vie digne, les politiques de solidarité, de soutien aux plus fragiles, de renforcement des services publics et de transition écologique.

Je ne peux introduire ce Conseil sans dire un mot d'hommage à Frédéric LECLERC-IMHOFF, 32 ans, journaliste, qui a été mortellement touché par un éclat d'obus, alors qu'il suivait une opération humanitaire en Ukraine. Frédéric LECLERC-IMHOFF a habité, a été scolarisé dans le 20^e. Je vais donc donner la parole à Geneviève GARRIGOS pour cet hommage qui sera suivi d'une minute de silence.

Mme GARRIGOS

Oui. Bonjour, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Comme le Maire le disait à l'instant, le 30 mai, le journaliste Frédéric LECLERC-IMHOFF a été tué par un éclat d'obus, alors qu'il était dans un camion humanitaire pour filmer l'évacuation de civils de la ligne de front à l'Est de l'Ukraine vers des territoires plus sûrs. Âgé de 32 ans à peine, il assurait sa deuxième mission en Ukraine depuis le début du conflit quand il a été tué sur la route de Lysychansk dans la région de Sievierodonetsk. Il voyageait avec son collègue, Maxime BRANDSTAETTER, touché lors de cette attaque, et de la fixeuse de la chaîne, Oksana LEUTA qui, elle, n'a pas été touchée.

Au cours d'une cérémonie organisée place de la République par Reporters Sans Frontières, RSF, ses amis, son partenaire, ses collègues et sa famille lui ont rendu hommage et nous ont donné à connaître un jeune homme discret, engagé, pétri de valeurs, à qui le journalisme permettait de se servir – et ce sont les mots de sa mère – de son objectif pour nous donner à voir la réalité en toute impartialité, nous permettre de comprendre au-delà des propagandes, dénoncer également l'horreur

avec pudeur et retenue sans recherche de sensationnel. Cela pour dresser un rempart d'humanité positif face à la barbarie, pour donner la parole à ceux que l'on n'écoute jamais, les plus pauvres, les migrants, les abandonnés par la vie.

Depuis le 24 février, Frédéric est le 8^e journaliste à être assassiné dans cette guerre qui, comme le souligne Christophe DELOIRE, secrétaire général de RSF, est une guerre d'agression et aussi une véritable guerre contre l'information dans un moment de l'histoire où des régimes entendent instaurer un ordre mondial de la propagande. Journalistes, médias ciblés par les tirs, enlèvements, séquestration, menaces, tortures, exécutions, RSF a recensé plus de 50 attaques qualifiables de crime de guerre, visant les journalistes et les médias depuis le début du conflit et a déjà déposé cinq plaintes auprès du Procureur de la Cour Pénale Internationale et de la Procureure Générale d'Ukraine. Dans un dernier rapport d'ailleurs, Reporters Sans Frontières fait état d'informations et de preuves matérielles attestant que le 13 mars 2022, le photoreporter Max LEVINE et son accompagnateur ont été froidement exécutés et peut-être préalablement interrogés, voire torturés par les soldats russes.

En parlant du métier de journaliste, la mère souligne de Frédéric souligne qu'au-delà de Fred, je veux vous crier haut et fort que chaque journaliste assassiné ou empêché de travailler, quel que soit le pays dont il provient, quelle que soit la rédaction pour laquelle il travaille, c'est une part de notre liberté qui s'en va en fumée. Je pense que nous pouvons faire nôtres ces mots.

Diplômé de l'Institut de Journalisme de Bordeaux-Aquitaine, Frédéric était un ancien élève du lycée Hélène Boucher, un enfant du 20^e, de cet Est parisien qui nous est cher. Et ses obsèques ont eu lieu hier au Père-Lachaise. Le deuil de ses proches a commencé et, dans quelques mois, avec sa famille, nous étudierons comment inscrire durablement dans notre arrondissement, dans cet Est parisien, le passage de celui dont, comme le disait là encore sa mère, sa courte vie aura eu un sens. Je vous remercie.

Minute de silence.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vais donc maintenant vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer la liste des présents, des excusés et des pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel des présents.

1. Délibérations

MA20.2022.144 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Après consultation des membres, Maxime SAUVAGE est désigné comme secrétaire de séance.

MA20.2022.145 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.146 : Adoption du Budget Supplémentaire 2022 de l'État spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. C'est la seule délibération où on n'est pas obligé d'être inscrit, mais qui est obligatoirement rapportée. Alors, cette délibération, qui est de premier abord très technique, me permet de rappeler qu'on n'est pas exempt des contre-chocs géopolitiques et des contre-chocs de la raréfaction des ressources naturelles, notamment du pétrole et du gaz.

En effet, un des éléments importants de ce budget supplémentaire, c'est la prise en compte de la hausse, à ce stade estimée du prix des fluides de 3,24 millions d'euros. C'est la première fois que ça arrive, de mémoire, qu'on ait une telle réévaluation de ces dépenses.

Alors, je remercie les services qui m'ont donné les informations très rapidement qui étaient assez pointues et ce qui me permet de préciser un peu l'état de la situation et de rappeler quelques règles aussi de comptabilité publique par rapport à cette situation. Tout d'abord, c'est la DCPA qui fait les estimations et qu'aujourd'hui, on est sur une estimation qui est à 3,24 millions d'euros

supplémentaires. Le premier élément qui est pris en compte de ces 3,24 millions, c'est le fait que, ça, on en avait déjà parlé au compte administratif, je vous avais dit qu'au compte administratif qu'on a voté au dernier Conseil d'Arrondissement, qu'on était au maximum de nos dépenses. C'est-à-dire que déjà, en 2021, on avait plus dépensé que ce qu'il y avait de crédit ouvert. Donc, les chiffres par rapport à 2021, les factures acquittées s'élevaient à 3,44 millions contre 2,82 millions en 2020, soit déjà une hausse de 22 % entre 2020 et 2021, qui prenait déjà en compte la hausse des tarifs, bien avant la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Le BP 2022 était déjà sous-évalué à 3,12 millions d'euros. Cela s'explique par la période de préparation budgétaire antérieure au choc du prix de l'énergie en 2021. Donc, aujourd'hui, le budget total des fluides passe à 6,36 millions d'euros, soit une hausse de 85 %. Pour vous montrer l'ampleur de la crise, ça veut dire qu'on a eu 85 % de plus de hausse par rapport à ça.

Alors, comment on intègre la dépense dans ce budget ? La première chose qui va permettre de financer cela, c'est ce qu'on appelle « les reports libres d'emploi », c'est-à-dire tous les crédits qui ont été ouverts dans la dotation globale de fonctionnement et qui n'ont pas encore été dépensés. Donc là, à ce stade, c'est purement comptable. Ça veut dire que ce qui n'a pas été dépensé permet de financer pour un montant de 1,3 million, de mémoire, une partie de ces dépenses. Cela étant dit, nous allons quand même vérifier avec les services de savoir si ces dépenses qui n'ont pas été dépensées, c'est parce qu'il y a eu trop de crédits qui ont été ouverts dans le budget 2021, le budget voté en 2021 pour 2022, ou savoir si c'est des choses qui sont des annulations parce qu'il n'est bien sûr pas question de dégrader les services publics d'arrondissement par rapport à cela. Tout cela, il faudra qu'on regarde ça dans le détail.

Le deuxième élément qui permet de financer les fluides, ces 1,7 million qui manquent, ça va être financé par le budget de la Ville, par un abondement via le budget général de la Ville de Paris. À titre d'information, sur le budget supplémentaire qui va être voté au Conseil de Paris, on était à 68 millions sur l'ensemble de la Ville, par rapport à l'augmentation de la question des fluides. 68 millions qui seront peut-être en deçà de ce qu'il faudrait faire, mais on n'est qu'à la moitié de l'année. Donc, on le verra plus tard.

Sur le reste du budget supplémentaire, d'abord je rappelle des éléments techniques. Le budget supplémentaire qui vient d'abonder le budget primitif, notamment pour prendre en compte les soldes de l'exercice précédent, ceux qu'on a votés au compte administratif du dernier Conseil d'Arrondissement sont répartis automatiquement sur budget supplémentaire. Ça, c'est une règle technique qui s'applique automatiquement et d'habitude, le budget supplémentaire était uniquement une reprise du compte administratif. Aujourd'hui, il va plus loin que ça.

Sur ce dernier point, les directions opérationnelles ont fait remonter un certain nombre de demandes. À titre d'exemple, nous pouvons ici citer les besoins exprimés par la Direction de la Jeunesse et des Sports, DJS, pour assurer le fonctionnement du centre sportif des Amandiers, ce, relevé par la Direction des Affaires Scolaires pour déployer une nouvelle imprimante couleur avec des consommables plus chers ou bien encore nettoyer les vitres des écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble de l'arrondissement. Donc là, on est sur des dépenses de fonctionnement. Ou bien encore les dépenses exceptionnelles programmées par la Direction des Affaires Culturelles pour mettre en service trois écrans muraux pour la diffusion d'informations aux usagers à l'accueil du Conservatoire, diffusion en direct des spectacles se déroulant à l'auditorium, affichage des spectacles à venir, information dynamique.

La Mairie du 20^e arrondissement a également identifié les besoins d'investissement, tel que le déplacement de l'abribus devant le PCB, le pavillon Carré de Baudoin, l'achat de l'équipement informatique pour les Micro-Folie ou bien encore la finalisation du réaménagement des espaces dévolus de l'ancien Tribunal d'Instance, donc, ici.

Pour donner les montants que nous allons voter. La dotation d'investissement est abondée de 650 000 € au titre des reports de 2021, dont 105 000 € pour les conseils de quartier. La dotation d'animation locale votée à hauteur de 1,12 million d'euros du budget primitif est abondée de 638 000 € qui correspondent aux crédits votés en 2021 et non réalisés, ce que je disais tout à l'heure, et sont répartis ainsi :

- la dotation animation locale et culturelle : 238 000 €,
- les conseils de quartier : 180 000 €, et
- les travaux urgents : 211 000 €.

Pour la dotation d'investissement, la méthode est identique aux années précédentes, c'est-à-dire que tous les crédits non consommés sont reportés sur l'exercice suivant. La seule variation, c'est sur la dotation globale dont je vous parlais tout à l'heure où une partie va servir à financer l'augmentation des fluides.

Qu'est-ce que je peux rassurer par rapport à ça ? Oui, sur la dotation d'investissement. L'abondement qui a été fait a été quand même augmenté de 60 000 €. Donc ça, c'est pour l'opération Micro-Folie et de 26 000 € au titre de la participation au budget général par rapport aux dépenses des centres Covid. Malheureusement, sur ce dernier point, cette participation est bien inférieure aux dépenses réelles. Donc, ça veut dire qu'une partie de cette charge a été financée sur le budget de l'arrondissement, alors qu'il aurait dû être financé par le budget de Paris et puis, bien sûr, par l'État qui a une dette très importante sur la question de la gestion du Covid où je n'ai plus les sommes en tête, mais c'est une somme ridicule qui a été payée par l'État, alors que l'État devrait prendre à sa charge cette mission qui est une mission d'État.

Merci de votre attention. Si vous avez des questions, je suis là pour vous répondre, dans la mesure de mes moyens techniques.

M. PLIEZ

Y a-t-il des questions parmi les élus sur l'exposé de Jérôme qui est très complet et qui, je crois, souligne bien effectivement que nous payons aujourd'hui des dépenses de Covid qui n'ont pas été prises en charge par l'État. Et puis nous avons à faire face à une augmentation sans précédent des fluides qui pèsera évidemment lourd dans les budgets à venir.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DTEC 26 : Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. GOULIN

Bonsoir, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à approuver le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, dit PAES, version finale, après la consultation publique qui a duré de novembre 2021 à janvier 2022, avec une très forte participation, je tiens à le souligner. C'est un plan environnemental qui répond à un enjeu de santé publique majeur au regard de l'impact du bruit sur la mortalité, mais aussi, si l'on se réfère à la définition de la santé de l'OMS, comme un bien-être physique et psychologique. Ce PAES porte sur l'ensemble des sources de bruits sur le territoire, qu'il s'agisse de bruits des transports et d'industries, appelés « bruits dans l'environnement », régis par le Code de l'Environnement, ou de bruits d'activités professionnelles, sportives et culturelles (des chantiers, des comportements sur la voie publique) appelés « bruits de voisinage ». Ce plan a déjà permis de nombreuses avancées pour l'environnement. Il poursuit et approfondit le travail déjà engagé, aussi bien sur le bruit dans l'environnement que sur le bruit du voisinage. Et en matière de bruit dans l'environnement, je tiens à préciser que ce PAES a mis à jour des cars stratégiques du bruit routier produit en 2015. Et ces nouvelles modélisations montrent une réduction moyenne du bruit de l'ordre de 2 dB jusqu'en 2020. Cette réduction du bruit routier a permis une baisse importante du nombre de personnes exposées au niveau de leur habitation à un dépassement des valeurs limites inscrites dans le Code de l'Environnement.

Le projet de PAES vise à renforcer ces résultats par une série d'actions, notamment sur la vitesse des véhicules. Je pense notamment à la généralisation des zones 30, à la qualité des infrastructures ; on sait que sur certaines artères, on a procédé à un changement des enrobées phoniques et des véhicules, notamment la transition vers les véhicules essence, gaz, électrique que la mairie, évidemment, encourage aussi bien le contrôle des véhicules les plus bruyants puisqu'il y a eu de nombreuses opérations de contrôle par rapport à cet aspect-là. Et je tiens à souligner que le 20^e arrondissement expérimente aussi une mise en place de radars sonores, rue d'Avron, qui est contrôlé par la police municipale. Donc, des résultats plutôt encourageants par rapport effectivement à un fléau en termes de santé publique.

Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Merci, Vincent. Antoine.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Mon collègue, Vincent GOULIN, a dit l'essentiel puisque ce Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore de la Ville, qui est l'une des déclinaisons du Plan Climat métropolitain, dépend pour beaucoup dans les pistes d'amélioration, et il y en a eu, il l'a rappelé pour la dernière version, de toute la politique que notre majorité, et spécifiquement Vincent GOULIN dans le 20^e arrondissement, mène en termes de mobilité puisque c'est l'un des principaux points d'achoppement et d'amélioration et il y en a d'autres. Il y a d'autres pistes. Vincent GOULIN les a rappelées. Elles concernent notamment l'environnement sonore de nuit, les activités liées à la vie culturelle, mais aussi aux activités de chantier qui étaient l'une des innovations de ce Plan et qui sont plutôt à la charge, du coup, de Jacques BAUDRIER, en tant qu'adjoint à la Maire en charge de ces sujets en central. Gageons que tout ceci s'améliorera pour le prochain plan.

Je ne vais pas être trop long. Vincent GOULIN a rappelé que la question du bruit a un impact environnemental, mais surtout de santé publique. Et je vais juste rajouter ce qu'on avait déjà dit lors d'un précédent débat puisque je pense que c'est très important d'en prendre la mesure. Le bruit, au-delà d'être un impact sur la santé des gens, se quantifie et, très concrètement, Bruitparif avait démontré dans une étude en lien avec l'ADEME, que le coût économique et social de la pollution sonore, c'est 156 milliards d'euros au niveau national et plus de 26 milliards, rien que pour l'Île-de-France puisque ça engendre ensuite beaucoup de dépenses en termes de santé, de stress, de bien-être, etc. Donc, Vincent GOULIN l'a dit, on avait déjà voté, on avait déjà eu des débats sur le lancement et la présentation de ce plan. Cette fois-ci, cette délibération vous propose de voter le plan augmenté des contributions qui ont été faites par les Parisiens et les Parisiennes. Vincent le rappelle, elles ont été nombreuses. Il y a eu plus de 16 000 votes et maintenant de 3 000 personnes différentes, près de 170 contributions argumentées et maintenant de 130 personnes différentes. Donc, on peut se satisfaire de la participation et de l'appropriation des Parisiens et des Parisiennes à cette question qui est essentielle pour eux. Et gageons que, comme sous la précédente version de ce plan, celui-ci permet encore d'améliorer la qualité sonore de notre arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter sur cette délibération. Oui ?

Mme de MASSOL

Oui, j'aurais voulu prendre la parole sur cette délibération. Est-ce possible ?

M. PLIEZ

Il faut vous inscrire.

Mme de MASSOL

À partir du moment où quelqu'un a pris la parole, n'est-il pas possible de le faire ?

M. PLIEZ

Vous allez prendre la parole, mais à l'avenir, je vous demanderai de vous inscrire.

Mme de MASSOL

Bien. J'avais quelques précisions que je voulais – je suis désolée, j'ai l'impression que mon micro ne fonctionne pas bien ; si, ça a l'air de marcher – est-ce qu'on a des nouvelles des résultats des radars de la rue d'Avron ? Est-ce qu'on a fait des études concernant l'impact de la vitesse avec des motorisations différentes (motorisation thermique ou motorisation électrique) ? J'ai vu qu'il y avait un projet *LIFE - Cool & Low Noise Asphalt* qui m'avait l'air fort intéressant et qui prévoyait un arrosage de l'asphalte avec l'eau du réseau d'eau non potable. Est-ce que c'est compatible avec le fait que 25 % de ce réseau va être laissé à l'abandon ? Voilà, quelques petites précisions sur cette délibération et ce Plan qui m'a l'air effectivement particulièrement complet et intéressant.

M. PLIEZ

Merci. Un rappel de la règle : on s'inscrit avant que le rapporteur conclue. L'exception confirmera la règle. M. ALIBERT a à nouveau la parole pour répondre s'il le souhaite.

M. ALIBERT

Oui, très rapidement. Alors, le réseau d'eau non potable ne sera pas laissé à l'abandon. Au contraire, je vous encourage à suivre les débats en Conseil de Paris. Dan LERT, adjoint en charge de la transition écologique au niveau de la Ville est en train justement de lancer une grande délibération pour relancer ce réseau. A priori, intuitivement, mais c'est peut-être parce que je suis écologiste, arroser l'asphalte avec de l'eau ne me semble pas la solution la plus pertinente. Il y a plein d'autres solutions dans ce Plan pour réduire l'impact sonore de la mobilité. Et pour la question précise que vous posez sur l'expérimentation du radar sonore, il a été lancé, je crois, si je ne m'abuse, je regarde Vincent GOULIN qui était à l'inauguration au début de cette année, j'avoue ne pas m'être penché, ne pas avoir demandé de retours d'expériences, mais on peut prendre l'engagement de vous le faire par écrit. Et Vincent GOULIN, si le Maire l'accepte, peut peut-être vous amener des réponses plus précises dès maintenant.

M. GOULIN

Oui, je peux répondre à Mme de MASSOL. En fait, c'est une expérimentation nationale. Donc, c'est instauré par le CEREMA qui fait plusieurs tests, plusieurs relevés dans différentes communes de France, dont les résultats seront connus qu'au printemps 2023. Donc là, il y a eu des relevés qui ont été faits en mars dernier, rue d'Avron, plusieurs types de relevés. Et en fait, tout sera consolidé à partir du printemps 2023.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 69 : Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. ALIBERT

Je vais intervenir pour rapporter. Lors du budget supplémentaire, juste avant la délibération précédente, il était précisé qu'il y a un énorme enjeu sur les fluides. Les fluides, c'est le nom un peu technique pour parler notamment de tous les coûts d'énergie qui sont attendants à la Ville. Et c'est pour ça que je voulais m'inscrire sur cette délibération qui concerne le réseau de chaleur municipal, et ce d'autant plus que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors d'une précédente délibération en septembre 2021, il y a un peu moins d'un an. À cette occasion, nous avons voté le Schéma Directeur du Réseau de Chaleur de la Ville. Et je l'avais rappelé et je le redis parce que c'est des chiffres qui sont quand même assez impressionnants, c'est un l'un des principaux atouts de la Ville pour lutter contre le dérèglement climatique. Et notamment parce qu'il est fort de 500 km, il est connecté à la plupart des communes limitrophes de la Ville de Paris et il pèse 20 % de la chaleur délivrée en France et 50 % de la chaleur délivrée en Île-de-France. Alors, ce réseau, il compte 5 900 abonnés qui se chauffent via 12 centrales à vapeur notamment. La totalité des hôpitaux de l'AP-HP parisien sont connectés à ce réseau de chaleur, ce qui est assez intéressant pour limiter l'augmentation de leurs coûts en fluides. Et près de 40 % des bâtiments tertiaires le sont également. Je ne reviendrai pas sur les objectifs du Schéma Directeur que nous avons voté, mais seulement pour vous expliquer pourquoi le débat sur le réseau de chaleur revient via cette délibération, c'est que la loi Energie Climat prévoyait en son action 11 schémas directeurs qui y répondaient, que la Ville classe son réseau et le classe via la définition d'une zone de développement prioritaire. Cela signifie concrètement que dans la zone de développement prioritaire qui vous sera proposée d'être validée tout à l'heure par votre vote, les bâtiments et les opérateurs des bâtiments auront l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur, s'ils n'apportent pas de solutions ou de preuves qu'il n'y a pas de solution plus écologique ou plus économique, technico-économique. Ces ZDP, zone de développement prioritaire du réseau de

chaleur, sont définies selon un critère géographique et de puissance. Le critère géographique, c'est que ça concernera l'ensemble des parcelles cadastrales qui ont au moins 50 % de leur surface à moins de 60 m du réseau de chaleur. C'est un potentiel assez énorme. Et le seuil de la puissance est fixé à 100 kWh, c'est-à-dire, les bâtiments d'environ 15 logements. Et pourquoi ce seuil ? Parce qu'il nous permet notamment d'aller chercher les copropriétés qui chauffent encore au fuel dans l'arrondissement. Je vous en avais parlé, elles font l'objet d'une action prioritaire de la Municipalité avec l'Agence Parisienne du Climat. On leur a envoyé déjà un courrier. On a prévu de faire une relance. Et cette nouvelle délibération nous aidera à leur proposer des solutions de transition. Pour être très clair, sur la zone géographique, en fonction du périmètre et de l'état du réseau actuel, globalement, dans le 20^e arrondissement, la zone prioritaire de développement du réseau qui est concerné concernera toutes les portes du 20^e, le long du Boulevard des Maréchaux, sur un périmètre de part et d'autre de 60 m. Il concernera aussi le Quartier des Amandiers, l'axe de l'Avenue Gambetta qui se poursuit jusqu'à la rue Belgrand, vers la Place Edith-Piaf. Pareil, encore un gros potentiel de développement. Et enfin, tout le sud de la rue d'Avron qu'on pourrait appeler « La Huitième Circonscription » partie du 20^e, étant donné que c'était d'actualité récemment de résonner en ces termes.

Je vais me permettre de conclure encore juste sur ça. Ce classement vise et nous permettra de doubler le nombre de raccordements à ce réseau dans les prochaines années, avec un objectif de 100 minimum, 35 % sur de l'existant et 65 % sur des nouvelles constructions. Non, c'est l'inverse. Et donc, je conclurai quand même pour vous encourager à voter cette délibération puisqu'on l'a vu, dans le contexte actuel, ce réseau est l'un des outils prioritaires de la Ville pour atteindre ses objectifs du Plan Climat pour lutter contre la volatilité des prix et l'explosion notamment de l'inflation des coûts énergétiques et, du coup, par là-même, de lutter contre la précarité énergétique qui touche beaucoup d'habitants dans notre arrondissement, hélas.

M. PLIEZ

Merci, Antoine.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DFPE 81 : Subventions (154.500 euros) à neuf associations et signature de neuf conventions pour leur activité de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues et chers participants de ce Conseil d'Arrondissement. Je souhaitais intervenir pour soutenir la structure qui est valorisée dans cette structure, la Maison de la Médiation, qui est une structure importante située au cœur de la maison du Quartier des Fougères dédiée aux familles. Cette structure propose un accompagnement et une médiation des familles qui en auraient besoin pour prévenir le lien parent-enfant en cas de séparation, de recomposition familiale, mais aussi à des moments clés, comme à l'adolescence. Elle traite également la question des divorces, des décès et dispose pour cela d'une équipe de cinq médiateurs salariés et de 17 médiateurs bénévoles.

Dans notre arrondissement où les familles sont nombreuses et où, dans certains quartiers, le taux de famille en monoparentalité atteint près de 40 %, les activités de cette structure sont essentielles et ont permis d'accompagner plus d'une centaine de familles.

Avec ma collègue, Antoinette GUHL, nous avons pu le constater et avons conjointement souhaité que la Mairie valorise ces actions qui gagnent à être mieux connues par le relais dans la newsletter municipale, par la présentation aux réunions tout mode d'accueil, son intégration au futur guide de la petite enfance. Bien sûr, j'appelle à voter cette délibération, mais je souhaitais également intervenir en cette semaine de Marche des Fiertés, pour rappeler également l'action du 20^e arrondissement et de ces associations pour prendre en compte et accompagner les familles en situation de monoparentalité des familles que l'on appelle encore modernes. Par plusieurs moyens, tout d'abord au travers d'un accueil en mairie qui s'améliore et qui prend de mieux en mieux en compte des situations familiales différentes, mais qui sont amenées à être de plus en plus fréquentes. Également à travers leur prise en compte lors des commissions en crèche, nous prenons en compte des situations administratives qui ne sont pas encore totalement finalisées. Et également à travers le soutien et la valorisation d'associations et d'initiatives telles que l'association Parent et Féministe, la bibliothèque Louise

Michelle ou encore la société d'édition Pas pour le Beurre qui normalise des situations familiales qui seront également de plus en plus communes. Et je tiens d'ailleurs à saluer le travail que nous menons conjointement avec Geneviève GARRIGOS pour réduire les discriminations au sein de notre arrondissement. En effet, nous avons encore trop de témoignages de familles qui sont victimes de préjugés, de discrimination, d'incompréhensions et de stigmates. Aussi, nous pensons, dans le 20^e arrondissement, qu'il n'y a pas un modèle de famille, mais des familles dans toute leur diversité et des structures comme la Maison de la Médiation permettent de répondre à cette diversité qui existe dans notre arrondissement et qui nous est chère.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DFPE 103 : Subvention (641.212 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 110 : Subvention (236.957 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 111 : Subventions (468.848 euros), avenant n° 1 à l'association GAN YOSSEF (20^e) pour ses deux établissements de petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

Mme BAUDONNE

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à prendre la parole au nom du groupe Communistes et Citoyens au sujet de ces projets de délibération qui concernent la DPFE 103, mais aussi 110 et 111. Je n'interviendrais que sur cette première.

Le présent projet de délibération nous propose de renouveler le conventionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, parmi lesquels se trouvent les associations Gan Menahem, Gan Youssef et la fondation Casip-Cojasor. Rappelons que du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés respecter, autant que les crèches de la Ville, puisque c'est une délégation de service public, un service sans caractère confessionnel. Et pourtant, ce projet de délibération vise à conventionner de telles crèches. L'Observatoire Parisien de la Laïcité avait pointé du doigt le paradoxe dans son rapport sur le sujet, mais sans effet. Nous savons que certaines, subventionnées par la Mairie, donc, n'ouvrent pas toujours le vendredi après-midi, alors qu'elles s'y étaient engagées, sans conséquence sur la dotation d'ailleurs. Je sais néanmoins que Lyès BOUHDIDA-LASSERRE, en charge de la petite enfance et au nom de la mairie, essaye de rendre plus effectif les contrôles à ce sujet.

De plus, on pourra argumenter que le manque de lieux d'accueil pour les enfants en bas âge justifie ces subventions. Le 20^e est aujourd'hui fort bien doté. J'en profite d'ailleurs pour saluer le nombre important de places en crèches qui ont été créées sous l'égide de Karine DUCHAUCHOI lors de la précédente mandature.

De plus, les subventions sont d'un montant non négligeable : 641 000 € pour les premières, 236 000 € pour la seconde, et qui pourraient être encore améliorées, si on récupérait ces subventions dans les crèches laïques. Je le redis aussi, nous respectons que de telles crèches puissent mener à bien leurs missions, laïcité oblige, mais pas avec des subventions publiques, laïcité oblige aussi. Alors, nous le disons : aujourd'hui, il est temps de cesser ces entorses à la laïcité. C'est un principe fondateur. Elle assure la liberté de conscience, j'aurais presque envie de dire la liberté d'expression, et la neutralité de l'action publique en découle. Nous le redisons donc, il faut renoncer dès maintenant à ces partenariats pour reporter l'argent public sur la création de nouvelles places en crèche dans des établissements qui respecteront le principe de laïcité des crèches publiques, laïques où tous les enfants sont censés être accueillis sans distinction. C'est pourquoi nous voterons contre ces trois délibérations. Merci.

M. PLIEZ

Je vous remercie. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, mes chers collègues. Sans surprise, le groupe France Insoumise votera également contre ces délibérations. Nous sommes très attachés à la laïcité et la laïcité exige finalement que dans les structures d'accueil de la petite enfance qui ne sont pas des garderies, qui sont des vrais services publics, des veilles de la petite enfance, il est essentiel que ces structures soient profondément laïques. Et là, aujourd'hui, comme depuis 2001, nous poursuivons un héritage de la mandature d'avant 2001 qui est de financer des crèches confessionnelles.

Alors ici, dans le 20^e, il s'agit de crèches confessionnelles Loubavitch. Dans le 15^e arrondissement, il s'agit de crèches confessionnelles rattachées à l'Association Familiale Catholique. Quelle que soit la religion en cause, nous estimons que la Ville de Paris ne doit pas accorder des subventions à des crèches confessionnelles de quelque confession qu'il soit. Il nous semble important que dès la petite enfance, les enfants puissent être accompagnés, éveillés au monde dans une altérité indépendante de toute confession religieuse et pas dans un caractère communautariste.

Cela veut-il dire que les parents n'aient pas le choix, le droit de ce choix ? Si, ils ont le droit. Si eux souhaitent mettre leur enfant dans une crèche à caractère communautaire et confessionnel, ils peuvent le faire, mais avec leurs deniers et sans les deniers publics. Et cette séparation me semble extrêmement importante et doit nous rappeler cette phrase célèbre : « L'Église chez elle, l'État chez lui ». Et ceux qui ont pu nous faire la leçon sur la laïcité et se sont néanmoins adonnés à des lois sur le séparatisme feraient bien de regarder la réalité de l'ensemble de nos politiques publiques. Évidemment, je souhaite, moi, un service public de la petite enfance et nous souhaitons un service public de la petite enfance sur l'ensemble des territoires de la République et que les collectivités ne financent que des crèches publiques ou des crèches associatives profondément laïques et non lucratives.

Donc, une fois de plus, nous voterons contre ces subventions, quelles que soient les chartes de la laïcité et les efforts qui sont peut-être à noter, mais qui continuent dans la confusion entre le cultuel et le culturel, la structure qui soutient et culturelle, nous n'allons pas la subventionner. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Une explication de vote sur ces trois délibérations, en lien avec des crèches professionnelles pour le groupe Écologiste du 20^e arrondissement. Je peux souscrire à une partie de l'argumentaire de Mme SIMONNET et de Mme BAUDONNE, mais d'un autre côté, on a une vision de la laïcité sans doute plus ouverte. C'est la liberté de croire, c'est la liberté de ne pas croire. Je dirais peut-être un petit peu moins dogmatique. Nous, ce qui nous intéresse, c'est qu'on ouvre des places en crèche, comme il en a beaucoup manqué. Ça a été dit, ça a été... il y en a beaucoup qui ont été ouvertes d'ailleurs par une adjointe communiste, Karine DUCHAUCHOI. Lyès BOUHDIDA-LASSERRE continue aujourd'hui cette action résolue pour pouvoir accueillir le plus d'enfants dans notre arrondissement. Ce qui est important, en réalité, sur l'allocation des fonds publics, c'est qu'ils puissent garantir et être au service de la plupart des parents et pour accueillir tous les enfants. C'est une forme d'accueil inconditionnel. On a la garantie avec les retours que Lyès BOUHDIDA-LASSERRE nous a faits que deux de ces crèches respectent les principes de la laïcité, que des enfants ou des familles qui ne sont pas de confession juive peuvent accéder à ces crèches. Et donc, partant de là, il nous semble qu'il n'y a pas besoin de jeter l'opprobre sur le fonctionnement de ces structures. C'est pour ça que pour autant, on attend des précisions quand même et on préfère s'abstenir en l'état et renvoyer en 6^e Commission au Conseil de Paris pour avoir plus d'informations. Donc, nous nous abstenons sur les délibérations 103 et 111. Mais pour autant, et nous avons déjà eu des retours sur ce qui concerne la délibération 110 de CASIP COJASOR où, effectivement, les retours, là, sont clairement inadmissibles, où la structure et leur direction assument d'être dans une vision purement confessionnelle de l'accueil du public. Et, dans ce cas-là, on considère qu'effectivement, comme le groupe Communiste et comme le groupe la France Insoumise, il n'est pas

entendable, il n'est pas acceptable que la Ville finance l'accueil pour une communauté particulière. Voici pour cette explication de vote.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose donc de vous prononcer sur la DPFE 103. Le rapporteur, j'ai oublié le rapporteur !

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Non, bonsoir, chers collègues. C'est un sujet qui est récurrent année après année. Beaucoup de choses ont déjà été dites et beaucoup de choses ont déjà été dites l'année dernière. Donc, j'espère ne pas trop me répéter. Peut-être rappeler comme à chaque fois que nous avons à la fois la volonté d'accueillir le plus grand nombre d'enfants au sein du 20^e arrondissement, répondre au plus grand nombre de familles et à la fois de respecter les principes auxquels nous sommes attachés, notamment ceux qui figurent dans la charte de la laïcité, comme vous l'avez mentionné, Mme SIMONNET, Liberté, Égalité et Fraternité avec, également, l'universalité, la laïcité et l'égalité fille-garçon plus particulièrement à laquelle nous sommes très vigilants.

Je tiens également à rappeler parce que ça n'a pas été évoqué, les établissements concernés accueillent à ce jour près de 200 enfants du 20^e arrondissement. C'est un nombre assez minime dans la totalité des enfants de l'arrondissement, mais nous devons bien sûr être très vigilants sur les conditions d'accueil. Aussi, je vais répondre très précisément puisqu'il y a trois contextes distincts dans chacune de ces crèches. Sur la crèche de la DFPE 110, en effet, des manquements ont été établis. Je tiens par ailleurs à préciser que cette structure est également bénéficiaire de subventions de la DASES sur l'aide alimentaire. Donc, c'est une vigilance globale, pas seulement de la DFPE, mais de l'ensemble des services que nous devons avoir et, également, sur les deux autres structures, je voulais dire qu'il y avait eu des améliorations depuis l'année dernière. Je ne sais pas si vous vous rappelez, nous nous étions engagés, je m'étais engagé à ce qu'il y ait des contrôles inopinés sur l'ensemble des structures. Toutes les structures ont été contrôlées depuis et certaines même plusieurs fois. Depuis, certaines structures participent également à la commission d'attribution des places en crèche qui est l'instance transparente et équitable dans laquelle l'ensemble des structures doivent participer dans l'arrondissement, donc, nous progressions, à l'appui d'une cotation qu'on a mis en place en octobre 2021.

Sur les deux autres structures qui posent moins de problèmes, des manquements ont été soulevés, mais d'un point de vue logistique, d'organisation, de problème RH, qui peuvent se retrouver ailleurs, quel que soit le statut ou la confession qui est rattachée aux structures. Et je tenais aussi à remercier du coup les services de la Ville de Paris et notamment le Bureau des Partenariats qui est très restreint, il faut le savoir, et qui est en charge du contrôle de l'ensemble des structures associatives du 20^e et qui a fait cet effort durant un an pour contrôler. En bonne intelligence, on mène des échanges de qualité pour pouvoir suivre au mieux ces structures et s'assurer que les enfants soient bien accueillis avec, comme priorité, d'éviter toute rupture d'accueil, car toute fermeture entraînerait une rupture chez les enfants. Et aujourd'hui, vous le savez, le secteur de la petite enfance est sous tension.

Et donc, en définitive, ce que je voulais dire, c'est que cette année par rapport à l'année précédente, nous avons davantage d'informations. Elles sont meilleures et elles sont encore meilleures que la première année de notre mandature où nous avons très peu d'éléments. Donc, pour moi, le sens de notre gestion de ces équipements et du conventionnement avec les structures est positif, il va dans le bon sens. J'espère que l'année prochaine, nous pourrons voter favorablement ces délibérations. Pour le groupe Paris en Commun, nous ne prendrons pas part au vote.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

Après consultation des membres, les délibérations sont rejetées.

2022 DAE 01 : Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Merci, Monsieur le Maire. Je tenais à revenir sur cette délibération qui consiste à rendre hommage et à mettre en lumière des nouvelles initiatives autour de l'ESS avec le projet des Trophées Parisiens de l'Économie Sociale et Solidaire qui ont été créés sous l'ancienne mandature, grâce à Antoinette GUHL, ici présente, et qu'on continue à travailler et à essayer de trouver les plus belles idées au niveau parisien. À savoir que pour cette année, il y a eu 66 projets, dont 12 qui ont été retenus et un tiers de ces structures sont dans le 20^e. Tout ça pour dire aussi qu'on a encore un arrondissement qui est de plus en plus solidaire et dont les initiatives sont de plus en plus autour de l'économie engagée. Je ne sais pas, il y a quelqu'un qui parle en même temps que moi ou c'est moi ? D'accord. Et donc, ces cinq structures, vous avez des nouvelles initiatives comme la librairie solidaire Emmaüs ou la pépinière de quartier Pépins Production, la ferme Charonne et la serre Sorbier de Paysan Urbain et le projet Grande Coco sur les Us Belleville.

Mais je tenais aussi à faire le pont avec les autres délégués pour vous expliquer encore que les structures de l'ESS représentent environ 10 % des emplois à Paris et 14 % des emplois privés. On a sur les autres délibérations, dont je parlerai très vite parce que le but n'est pas que vous puissiez tous voter sur celle-ci, vu qu'il n'y a aucune inscription, mais la DAE 5 qui permet aussi, avec l'appel à projets Jeunes Pousses, avec un travail sur les quartiers prioritaires de la Ville. Vous avez également la DEVE 44 qui, là, en fait, est plutôt dans le secteur de la Petite Couronne Ferroviaire, permettant aussi des projets sur l'insertion professionnelle. Et vous avez la DAE 59 avec le maintien des emplois dans le secteur de l'économie circulaire avec Emmaüs Coup de Main et la DDCT 79, toujours dans le secteur de l'économie circulaire, permettant de mettre aussi en lumière une nouvelle initiative qui est celle des ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires.

Tout ça pour vous dire que sur cette délibération, ça me permet de faire le pont encore une fois avec les autres. Et donc, l'ESS est dans bien des secteurs. Et cette économie engagée est la plus présente au niveau parisien dans le 20^e arrondissement. Donc, je vous invite à voter favorablement. Merci.

M. PLIEZ

Bien. Vous avez vu qu'avec une prise de parole, on arrivait à examiner cinq ou six délibérations.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 02 : Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Alors, effectivement, je tenais aussi également à prendre la parole sur le sujet de l'alimentation durable. Pour nous, les Écologistes, l'alimentation durable ne peut pas être dépourvue de la solidarité. C'est pour cela que ces trois délibérations, donc, je profite aussi, encore une fois, sur ma délibération DAE 02 de faire un pont sur la délibération DEVE 52 et sur la délibération DEVE-DPE 78. Effectivement, là, c'est un appel à projets sur l'alimentation durable et solidaire. Pareil que pour l'ESS, on est encore un arrondissement où on a des structures très fortes dans cet appel à projets, à savoir qu'il y a 15 structures au total et que 5 sont dans le 20^e arrondissement, dont l'Épicerie GRAM, toute nouvelle dans le quartier, le producteur local, Saveurs en Partage, Quel Bon Goût et A Table Citoyen. Du coup, cette délibération me permet de faire un point sur la volonté qu'on a, avec Antoine ALIBERT, sur les affaires sociales de pouvoir travailler sur l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable, mais également encore, et bien sûr, avec les quartiers prioritaires de la ville sur tout ce qui est autour de l'alimentation variée, équilibrée, accessible et durable. Donc, je vous invite bien évidemment à voter favorablement et surtout à ne pas oublier qu'en France, on est encore à 10 millions qui vivent sur le seuil de précarité et il y a 8 millions de personnes qui ne peuvent pas avoir et qui n'ont pas accès à trois repas par jour. Donc, c'est une première initiative et qui s'inscrit aussi sur le Plan Alimentation Durable. Je vous invite donc à voter favorablement. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 52 : Subventions (80.000 euros) - à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art. Mme Carine EKON rapporteure.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais me saisir de cette délibération pour mettre en lumière une association qui me tient particulièrement à cœur qui est l'Association des Artisans de Belleville, l'une des bénéficiaires de la subvention dont fait l'objet cette délibération. Cette association que vous connaissez sans doute toutes et tous est une institution artistique et artisanale de notre arrondissement et, plus particulièrement, du quartier de Belleville. Elle regroupe environ une vingtaine de créatrices et créateurs et s'évertue à promouvoir la petite industrie dans le quartier de Belleville et à valoriser la fabrication locale et la transmission des savoir-faire. D'ailleurs, c'est dans ce cadre qu'elle organise chaque année les portes ouvertes des artisans de Belleville, accompagnées notamment de démonstrations de savoir-faire, de tables rondes et d'expositions.

J'en profite pour saluer évidemment le travail et le combat que mène M^{me} MATHEY, sa présidente, son conseil d'administration, ainsi que tous ses membres pour le maintien de l'artisanat à Belleville, à travers notamment le pôle Artisanat Bisson-Ramponneau qui verra très prochainement le jour.

Toujours dans cette démarche de valoriser l'artisanat de nos quartiers, cette association a organisé l'année dernière, sur la demande de la mairie, le premier marché artisanal de Noël de notre arrondissement. D'ailleurs, j'en profite pour remercier Youssra, l'une des membres du conseil d'administration et une organisatrice évidemment hors pair et artiste inégalée dans l'art du Kintsugi. Ce marché a été extrêmement bien accueilli par les artisans qui, pour la plupart, n'ont pas de vitrine pour vendre leurs créations et par les habitants qui ont pu faire leurs achats de Noël auprès de leurs créateurs, créatrices de quartier et de proximité.

Enfin, en avril dernier, sur l'impulsion de cette même association, nous avons organisé le premier Marché de Printemps des Artisans de Belleville. Bien que j'aurais adoré vous en dire beaucoup plus sur le travail de chacun et chacune de ces artisans et créatrices, malheureusement, le temps m'est compté, mais vous dire tout simplement que pour la vitalité économique, créative et artistique et le maintien des savoir-faire ancestraux dans nos quartiers, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 77 : Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.

Mme GAFFORELLI

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Donc, je souhaitais mettre en lumière cette délibération qui vise à soutenir financièrement les associations et ont répondu à l'appel à projets : Accompagnement des porteurs de projet au budget participatif dans les quartiers populaires.

Il s'agit donc pour le 20^e de renouveler la subvention de 24 000 € à l'association Co-Citoyens qui agit dans ce but sur les quartiers populaires du 20^e. La prise en main du budget participatif parisien par les habitants des quartiers prioritaires reste un vrai enjeu pour la Ville de Paris et pour le 20^e arrondissement. Comme de nombreux autres outils de la démocratie participative et de l'inclusion des habitants et de la prise de décision publique, le budget participatif reste encore un objet trop peu identifié et connu des habitants des quartiers populaires.

L'objectif de cet appel à projets est donc de mandater des associations pouvant se faire le relais de la Ville de Paris dans les quartiers prioritaires et d'aider les habitants et associations à porter et déposer

des projets au budget participatif. Cet accompagnement spécifique permet l'organisation de marches exploratoires, d'ateliers et de rencontres pour des recherches d'idées avec une aide pour le dépôt en ligne des projets. Des équipes de développement local sont également en soutien et coordonnent le suivi et la planification des actions entreprises par les associations mandatées pour ces quartiers populaires.

Et dans notre marche d'Aller Vers et pendant la phase de dépôt de tous les projets, nous souhaitons, pour les prochaines éditions du BP, renforcer encore plus notre communication et ainsi qu'avec la Mairie du 20^e, les services de la Ville et missions BP, afin qu'ils puissent organiser une opération de boîtage sur l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens. Cet outil, le budget participatif, vient renforcer la dynamique que nous avons déjà engagée depuis quelques mois dans le 20^e pour renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et nous continuons à accompagner et à encourager la participation de toutes et tous. Je vous invite donc à voter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Bien, moi aussi.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DEVE 41 : Subventions (10.000 euros en fonctionnement et 5.000 euros en investissement) à 5 associations œuvrant pour la végétalisation participative dont 2 jardins partagés Main verte pour leurs actions en faveur de la biodiversité. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Merci, Monsieur le Maire. Dans la continuité de sa politique en faveur de la biodiversité en ville, la Ville de Paris propose par cette délibération de développer son programme de végétalisation à travers le soutien à des acteurs connus et reconnus, dynamisant le jardinage et la végétalisation du quartier. Dans le 20^e arrondissement, cela concerne... Alors, il y a plusieurs associations qui sont concernées à l'échelle de tout Paris pour un budget global de 15 000 €, mais plus spécifiquement dans le 20^e arrondissement, donc, on propose 5 000 € de fonctionnement à l'association Villa Jourdain qui est bien connue par l'ensemble des habitants du quartier Jourdain et même au-delà pour effectivement que cette association ait les honneurs régulièrement, notamment des médias. Cette association propose un dispositif, Jourdain 360, qui lui permettra de s'inscrire dans la démarche des jardins relais en aidant tous les végétaliseurs du quartier par l'organisation de temps de rencontre entre végétaliseurs et la mutualisation d'outils ainsi que de partage d'expériences. C'est effectivement une dimension qui est insuffisamment présente et c'est vraiment une grande nouveauté que l'association Villa Jourdain propose ce type d'initiative qui est très attendu par l'ensemble des végétaliseurs du quartier.

L'autre subvention concerne l'association L'Affiche Verte Manouchian pour la réalisation de 23 jardinières, rue du groupe Manouchian en hommage aux 23 résistants de ce groupe qui complètera ainsi sur le plan mémoriel la rénovation complète de la rue du groupe Manouchian, avec notamment la plantation récente d'arbres dans le cadre du dispositif Embellir votre Quartier porté au niveau central par nos collègues Jacques BAUDRIER, David BELLIARD et Christophe NADJOVSKI.

Donc, ces deux associations, Villa Jourdain et l'Affiche Verte Manouchian sont très actives dans le 20^e et sont en lien régulier avec la Mairie d'Arrondissement. Ce sont donc des acteurs connus qui sont très bien implantés dans leurs quartiers respectifs. Raison pour laquelle, chers collègues, je vous propose de voter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 55 : Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Subventions d'investissement à 10 associations (montants : 173.541 euros en investissement) et conventions associées. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Et après, je me tais, promis. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Ce n'est pas une obligation, M. GOULIN.

M. GOULIN

Le Plan Vélo qui a été voté en décembre dernier, qui ouvre la période 2021-2026 vise, comme vous le savez, à faire de Paris une ville 100 % cyclable. Alors effectivement, ce Plan Vélo prévoit la création ou l'aménagement de pistes cyclables. C'est une des mesures phares de ce Plan Vélo, mais il prévoit également un soutien aux acteurs de ce qu'on appelle L'Écosystème Vélo, notamment par l'accompagnement de la pratique et le développement de services pour les cyclistes, leur permettant d'apprendre à faire du vélo, de pouvoir bénéficier de remises en selle pour les personnes qui savent faire du vélo, mais qui ont des craintes à le pratiquer dans le milieu urbain, ou encore d'acquérir des notions de mécaniques leur permettant d'être autonomes dans la réparation de leur vélo. C'est un des axes forts de ce Plan Vélo que de développer cette culture vélo sur tout le territoire parisien et pour tous les publics.

Donc, la présente délibération propose d'accorder à l'association La Cyclofficine un budget de 10 000 € de fonctionnement et de 6 000 € d'investissement. Et donc, pour encourager ce Plan Vélo ambitieux porté par David BELLARD en central, je vous propose de voter cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Pour les ateliers mécaniques, les inscriptions sont à faire auprès de Vincent.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DSOL 25 : Subventions (176.500 euros) à 11 associations et conventions avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais surtout, à l'occasion de cette délibération, remercier toutes les structures qui ont participé et qui ont mené des actions dans le mois du handicap, qui ont mené des initiatives culturelles, sensorielles, sportives de sensibilisation, et d'ailleurs, le mois n'est pas encore fini, et qui sont subventionnées à ce titre dans le cadre de ces délibérations. Et je souhaitais aussi particulièrement mettre l'accent sur certaines structures, et notamment celles qui, dans ce rapport, concernent les vacances, les vacances des personnes, des enfants handicapés, des adultes handicapés. Je rappelle que dans la loi de 2005, pour l'Égalité des Droits et des Chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, on prévoit l'accessibilité à tous au même droit. Le droit aux vacances en fait partie. Et en attendant la mise en place d'une véritable politique adaptée en termes d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap et des actions et une meilleure prise en charge financière pour aider les familles et permettre vraiment un départ en vacances, on ne peut que saluer le travail qui est engagé. Il est primordial et essentiel de soutenir ces associations qui agissent en la matière, qui font un travail formidable avec un public d'enfants ou d'adultes handicapés, en permettant à des adultes, des enfants de partir en vacances, de vivre des temps de convivialité, de socialisation, de partage, de plaisir, d'amusement, comme tout le monde peut faire, et surtout à ces familles d'avoir un temps de répit et, elles aussi, de pouvoir partir en vacances.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DPMP 05 : Subventions (22.500 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

Mme JARDIN

Oui. Bonjour, Monsieur le Maire et chers collègues. Je souhaitais moi aussi mettre en lumière des associations du 20^e, car nos conseils d'arrondissement sont aussi l'occasion de reconnaître le travail de notre très riche tissu associatif pour notre territoire.

En l'occurrence, je vais vous parler des actions de prévention qui sont menées par des associations et que nous finançons dans le cadre du contrat de Ville. Il s'agit pour le 20^e... alors, globalement, on est sur des sommes qui sont petites par rapport aux précédentes délibérations puisqu'on est sur 22 500 € qui vont être distribués à 12 structures, mais qui ont des actions qui sont absolument essentielles pour notre territoire. Il s'agit notamment de l'association Belleville Citoyenne qui va bénéficier de 1 500 € de subvention pour son projet *Rimes et Rythme* qui va être des ateliers de composition musicale et d'expression artistique et de préparation à la scène qui va permettre à nos jeunes de développer individuellement et collectivement des projets artistiques. Il s'agit de l'Association des Fripons qui va recevoir une subvention de 2 000 € pour des ateliers de reportage numérique au collège Pierre-Mendès-France. Je vous invite d'ailleurs, ils ont déjà fait un premier podcast sur Territoire Zéro Chômeur, je vous invite tous à les réécouter. Et il s'agit également de l'association Quartier du Monde qui va bénéficier d'une subvention de 2 000 € pour un projet qui me tient particulièrement à cœur, qui va être d'augmenter la présence des femmes dans l'espace public, des jeunes femmes dans l'espace public avec deux axes. Donc, un premier axe qui va être une formation à la méthodologie de la cartographie sociale à travers des ateliers et des marches exploratoires, mais également des... Et dans un second temps, on va pouvoir... Quartier du Monde et Feu Vert vont accompagner ces jeunes dans un travail de restitution et de valorisation de leur travail.

Et enfin, cette délibération va nous permettre d'octroyer une subvention de 6 000 € à l'association Pas à Pas que vous connaissez tous très bien et notamment ma collègue sur l'accès au droit. On va subventionner la permanence Belleville qui est un lieu d'accueil et d'échanges qui est ouvert sur le quartier de Belleville, qui a plusieurs objectifs qui me semblent assez importants : tout d'abord, l'accès au droit et l'accompagnement juridique pour les citoyens. On travaille beaucoup avec eux en ce moment sur la question d'accumulation des amendes jeunes qu'on essaye de transformer en stages et qu'on... C'est des discussions qu'on a actuellement avec le Procureur, avec la préfecture, avec l'ensemble des clubs de Prev' et structures associatives. Et on est en bonne voie d'y parvenir, mais je pense qu'on y reviendra dans un prochain Conseil. Et Pas à Pas n'a pas que de l'accès au droit. Il fait aussi l'accompagnement dans la réalisation des projets des jeunes, il crée du lien social entre les habitants en invitant les jeunes à réfléchir, à débattre et surtout à monter des projets ensemble. Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DSP 47 : Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Considérant à juste titre que le combat du droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre leur sexualité comme elles l'entendent, a été un combat de longue date, que l'égalité des femmes et des hommes sont des exigences légitimes et que l'accès effectif, je dis bien effectif, à l'IVG est une revendication essentielle, je ne peux donc que soutenir le travail réalisé par les centres de planification et d'éducation familiale et les centres de santé sexuelle, et celui géré dans notre arrondissement par le GOSP dans le 20^e. Le GOSP d'ailleurs qui vient de fêter ses 100 ans.

En 2022, le centre de santé sexuel du GOSP prévoit d'accroître ses activités avec un espace dédié à la pratique de l'IVG, ainsi que des traitements préventifs pour les personnes exposées au VIH. À ce titre, ils demandent une augmentation de leur dotation et je vous invite à voter cette dotation supplémentaire qui va permettre effectivement d'accroître le service pour nos habitants et voilà. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 80 : Subventions (10.500 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.

Mme TRACHEZ

Merci, Monsieur le Maire. C'est à mon tour de faire une petite page de publicité pour une association de notre arrondissement. Alors, celle-ci concerne l'apprentissage du français et je pense qu'à force, vous connaissez mon attachement pour ces structures qui fournissent des cours de français aux personnes d'origine étrangère dans notre arrondissement. D'abord parce que ces cours de français sont essentiels pour leur intégration, mais également pour leur insertion professionnelle. Et là, l'originalité de cette association qui s'appelle H Production et qui œuvre dans le quartier de Belleville-Amandiers, c'est d'organiser des ateliers de slam pour des femmes en apprentissage du français avec plusieurs objectifs, évidemment, celui de développer les compétences en français oral et écrit, d'apprendre à s'exprimer en public sur scène, de développer l'accès à la culture et puis aussi, ma foi, de prendre du temps pour soi. Et ça, c'est quand même très important. C'est une toute petite subvention, mais évidemment, je vous encourage à voter pour cette délibération.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Avant de passer à l'examen des vœux, je voudrais vous dire que deux délibérations ne figurent pas, ne seront pas soumises à vos votes, c'est la DSOL 53 et la DPE 21 qui ont été retirées de nos dossiers pour des vérifications techniques par la Mairie Centrale. Nous serons probablement amenés à délibérer sur ces deux délibérations lors de notre prochain Conseil. Je vous invite à présent à vous prononcer sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions.

2022 DASCO 37 : Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DASCO 45 : Caisse des écoles (20^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (9.109.641 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DASCO 56 : Caisse des écoles (20^{ème}) - avenant à la convention d'objectif et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DDCT 29 : Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DEVE 49 : Subventions (357.000 euros en investissement) accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DSOL 24 : Subventions (3.735.031 euros) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DSOL 38 : Six subventions en fonctionnement (pour un montant total de 734.204 euros) pour les associations suivantes : les Restaurants du Cœur (190.000 euros ; 28.660 euros et 157.044 euros), l'Un est l'Autre (48.500 euros), la Chorba (300.000 euros) et Notre Dame de Tanger (10.000 euros), pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DSOL 59 : Subventions (94.600 euros) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 46 : Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 52 : Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon de l'immeuble 8 rue de la Chine (20^e). Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 8 rue de la Chine (20^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 53 : Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

18 2022 DASCO 57 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 62 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DFPE 55 : Subventions (9.354.918 euros), avenants n°1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 59 : Subventions et avenant n° 1 (484.239 euros) avec l'association ESTRELIA pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 77 : Subventions (320.761 euros) et avenant n°1 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 95 : Subvention (210.778 euros) et avenant n° 1 avec l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 109 : Subventions (427.272 euros), avenants n°1 à l'Association des Cités Caritas (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 116 : Subvention (131.224 euros), avenant n° 1 avec l'association LE RELAIS MENILMONTANT pour la halte-garderie Le Petit Relais (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 128 : Subvention 1.979.418 euros à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25.000 euros. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 129 : Subvention (86.368 euros), avenant n°1 à l'association Métramômes (20^e) pour la crèche parentale (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DJS 83 : Subventions (255.500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DJS 84 : Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DJS 85 : Subventions (225.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DLH 81 : Location de l'immeuble 20, rue Levert (20^e) à Paris Habitat OPH- Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 111 : Modification et octroi des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux par IMMOBILIERE 3F. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 125 : Réalisation dans les 11^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues - Subvention : 43.425 euros. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 136 : Location par bail emphytéotique de l'immeuble 12 rue Maryse Hilsz (20^e) à la RIVP – Modification de la délibération 2021 DLH 377. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 138 : Location de l'immeuble 44-66, rue des Panoyaux (20^e) à ELOGIE-SIEMP. Avenant à bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 148 : Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DU 68 : Vente à SNL-Prologues de 4 logements, représentant 5 lots de copropriété, en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11^e, 13^e, 19^e et 20^e). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DAE 05 : Subventions (758.000 euros) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DAE 59 : Convention d'occupation du domaine public pour une Structure d'Insertion par l'Activité Économique sur la moitié sud du parking du centre sportif Louis Lumière (20^e) ressortissant au domaine public de la Ville. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DDCT 79 : Ressources éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions (30.600 euros) à 6 associations. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 42 : Subventions (95.000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 44 : Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e). Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 52 : Subventions (164.000 euros) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics en situation de précarité alimentaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DSOL 26 : Subventions (106.500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSOL 27 : Subventions (37.600 euros) à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSOL 36 : Subventions (67.000 euros) à 16 associations et convention avec le CATRED et les Papillons blancs de Paris, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSP 21 : Subventions (31.000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSP 50 : Subvention (45.000 euros) et convention avec la SELAS dénommée SEL URG HPMC pour l'augmentation d'activité de son cabinet médical de groupe 224 rue de Belleville (20^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DAE 122 : Subvention (246.576 euros) à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10^e) pour le projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers » et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025. Mme Carine EKON rapporteure.

2022 DAE 124 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – avenants. Mme Carine EKON rapporteure.

2022 DJS 01 : Subventions (7.500 euros) à 3 associations parisiennes proposant des activités à vélo. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DJS 20 : Subventions (130.400 euros) à vingt-trois associations sportives (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DJS 30 : Subventions (119.500 euros), 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DJS 111 : Attribution de la dénomination Angélique Duchemin au TEP des Amandiers sis 21, rue des Cendriers (20^{ème}). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 SG 48 : Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2022 DAC 377 : Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure.

2022 DILT 06 : Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature. M. Michel JALLAMION rapporteur.

2022 DAC 26 : Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 27 : Subvention (148.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 196 : Subventions (32.500 euros) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11^{ème}), Cercle municipal des Gobelins (13^{ème}), Ateliers d'artistes de Belleville (20^{ème}), Artistes de Ménilmontant (20^{ème}) et Ateliers du Père Lachaise (20^{ème}). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 201 : Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart (18^e, 20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 206 : Subvention (9.000 euros) accordée à l'association L'Entre Prise (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 285 : Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 286 : Subventions (10.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour enfants. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 309 : Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 588 : Subventions (16.000 euros) et avenants à convention avec les associations Paris Culture 20^{ème} et Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20^e arrondissement. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 706 : Subvention (2.000 euros) à l'association Belles Absentes. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DLH 139 : 14-16 rue Denoyez (20^e) - Signature de baux civils au profit des associations "14 Céramique" et "Friches et nous la paix". Attribution d'aides en nature. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DSP 52 : Subvention d'investissement (6.903 euros) et convention avec l'association Le Bus des Femmes (20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2022 DAC 571 : Subventions (27.400 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de la Politique de la ville (14^e et 20^e). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 58 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 68 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (790.665 euros pour 73 associations et la réalisation de 129 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 70 : Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 - Subventions de fonctionnement (89.000 euros) à 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 72 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (968.010 euros) à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2^e enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 73 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 199.306 euros pour 15 projets associatifs). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 78 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DJS 21 : Subventions (26.300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DSOL 20 : Subventions (6.341.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2022. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DAJ 09 : Subvention de 77.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.

2022 DDCT 27 : Subventions (269.989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027). Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

V20-2022-238 : Vœu du groupe Communiste et Citoyen pour la création d'une placette Nestor Makhno.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Malheureusement, l'actualité a mis l'Est de l'Ukraine à cœur des préoccupations au niveau mondial du fait des événements terribles qui s'y déroulent. Or, il se trouve que l'Est de l'Ukraine a été, la moitié de l'Ukraine, le terrain, le territoire de la création pendant trois ans du seul grand pays géré par des anarchistes dans l'histoire de l'Europe, c'est-à-dire par ce qui a été la Makhnovshchina de 1919 – excuse-moi, Frédéric – à 1921. Et donc, que ce mouvement a permis, joue un rôle majeur d'ailleurs dans la victoire contre l'armée contre-révolutionnaire Blanche et que ce pays a été l'occasion, dont le leader était Nestor MAKHNO de développer à très grande

échelle des expériences d'auto-gestion de communes libres dans le direct prolongement de ce qui a été fait dans la commune de Paris. Et il se trouve que Nestor MAKHNO, une fois qu'il a été vaincu ensuite, s'est exilé dans plusieurs pays d'Europe et, en particulier, en France où il a passé les dernières années de sa vie et il a été un habitant du 20^e, ouvrier à Boulogne-Billancourt dans les usines Renault. Et il est décédé à Paris à l'hôpital Tenon et inhumé au Père-Lachaise.

Donc, il nous semble qu'il n'y a aucune rue de notre ville qui fait référence à des personnalités anarchistes, alors que cette culture politique a toujours été importante. Il y a d'autres cultures politiques représentées dans notre assemblée, dont beaucoup de personnes sont honorées par des noms de rue. C'est le cas d'ailleurs des communistes dans le 20^e, comme chacun sait. Donc, il nous semble qu'au vu de l'actualité très forte sur l'Ukraine, de toute l'histoire du mouvement anarchiste qui existe aussi dans le 20^e, on sait que le siège de la CNT est situé à l'adresse fameuse rue 33 Vignoles, il nous semblait légitime de rendre un hommage à cette personnalité forte ukrainienne de l'Est de l'Ukraine en lui donnant le nom d'une placette qui n'a pas de nom actuellement, à l'angle de l'avenue du Père-Lachaise, là où il est inhumé, et la rue des Rondeaux. Voilà cette proposition pour rendre un hommage à la fois à l'Ukraine et au mouvement anarchiste et à tout mouvement communiste d'autogestion des communes.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Non, mais je ne pouvais que m'inscrire sur une délibération sur Nestor MAKHNO sur la Makhnovshchina qui a été l'insurrection en Ukraine, effectivement, entre 1918 et 1921. Pour compléter quand même l'histoire que nous a racontée Jacques BAUDRIER, c'est que Nestor MAKHNO a évidemment combattu l'Armée Blanche. Et ensuite, il a été trahi par l'Armée Rouge et par les communistes puisque c'est pour ça qu'il a dû fuir en France et se réfugier en France puisque la Makhnovshchina était détruite et massacrée par le pouvoir bolchévique de l'époque, tout comme les Marankrochtat puisque c'était en 1921. C'est pour ça d'ailleurs que Nestor MAKHNO s'est réfugié en France, a fini à travailler aux usines de Boulogne-Billancourt. Puis, il est tombé malade parce qu'il avait un travail qui était un travail difficile. Il est mort, effectivement, à l'hôpital Tenon. Il est incinéré, on peut aller voir d'ailleurs, il est dans le columbarium au Père-Lachaise et on peut voir sa plaque dans laquelle vous avez son portrait gravé sur la plaque, mais ça ne raconte pas toute son histoire. Donc, je voulais compléter par rapport au vœu sur l'histoire de MAKHNO.

Pour des raisons qui seront peut-être expliquées par d'autres, moi, je m'abstiendrai sur la question de ce vœu parce qu'il y a effectivement des questions qui sont aussi des questions de rééquilibrage du point de vue de à qui nous rendons hommage qui sont effectivement aussi d'autres sujets qui n'ont rien à voir avec l'histoire de la Makhnovshchina avec MAKHNO et la communauté gestionnaire d'Ukraine. Donc, je m'abstiendrai sur ce vœu, mais je voulais compléter pour rendre hommage à Nestor MAKHNO et à l'histoire de l'anarchie.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux demandes de prise de parole : Antoine ALIBERT, Florence de MASSOL et Laurent SOREL ensuite.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Je vais compléter ce que vient de dire Frédéric HOCQUARD. Il n'est pas allé au bout de son propos sur pourquoi, parmi les écologistes, on aura des positions différentes, mais on se retrouve sur l'essentiel et on l'a déjà signifié à nos camarades communistes. On pense qu'aujourd'hui, quels que soient les qualités, le parcours et l'histoire de Nestor MAKHNO qui mérite effectivement une forme d'hommage, il serait surtout temps que collectivement, dans cet arrondissement dans ce Conseil, contrairement à ce qu'on a fait jusque depuis le début de cette mandature, on propose plutôt des noms de femmes pour féminiser l'espace public et redonner à la moitié de l'humanité toute sa place dans notre arrondissement. On voulait le rappeler, on voulait faire un rappel collectif. Alors, oui, effectivement, on a voté une délibération pour donner le nom à une TEP pour le nom d'une femme. Le Maire a proposé de nommer un établissement scolaire du nom d'une femme, mais on nous encourage collectivement à rééquilibrer la visibilité de toutes les femmes

illustres de notre histoire. On a bien conscience du pourquoi de ce moment pour rendre hommage aussi à une personnalité en lien avec l'histoire ukrainienne, mais il aurait été peut-être temps de le faire ultérieurement et de participer ici, dans le 20^e, à la féminisation de notre espace public.

M. PLIEZ

Merci. Florence de MASSOL.

Mme de MASSOL

Oui, moi, je remercie le groupe Communiste d'avoir eu cette excellente initiative parce que le 20^e, c'est la diversité : la diversité des cultures, la diversité des origines, mais aussi la diversité des parcours politiques, des idées politiques. Et d'avoir ce témoignage de notre diversité dans notre arrondissement, c'est vraiment digne de notre identité. Et puis, je pense qu'il est aussi très important, par les temps qui courent, de faire un hommage à l'Ukraine, un hommage à son combat pour sa liberté, pour notre démocratie. Et je trouve que... Merci beaucoup, pour cette initiative.

M. PLIEZ

Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je tenais à dire, par rapport aux commentaires de Frédéric HOCQUARD qu'il n'y a pas d'opposition aujourd'hui. En tout cas, nous, il ne faut pas faire d'opposition entre l'héritage de Makhno et, on va dire, l'héritage communiste, quel que soit effectivement les choix malheureux des bolchéviques à ce moment-là de se retourner contre MAKHNO, après qu'il les ait aidés à vaincre les Blancs. Ce qui est intéressant, effectivement, dans la proposition de mettre en avant MAKHNO, c'est qu'il est lié à la fois, effectivement, à la Résistance ukrainienne. Il est lié aussi à l'histoire du mouvement ouvrier français puisqu'il a travaillé à Boulogne-Billancourt et qu'il est lié, effectivement, à notre arrondissement parce qu'il est au Père-Lachaise. Donc, à plus d'un titre, il faut trouver le moyen de lui rendre hommage. Je tenais à rajouter aussi que dans une période où le nationalisme ukrainien est parfois, par certains, caricaturé en nationalisme forcément d'extrême droite, c'est intéressant de mettre en avant une figure progressiste qui est très importante et centrale dans la Résistance ukrainienne, dans l'histoire de l'Ukraine.

Par contre, ce qui nous gêne un peu, effectivement, c'est le fait qu'on est face à un double impératif, c'est-à-dire rendre hommage à MAKHNO et féminiser, rééquilibrer les rues et les places de notre ville. Et je me demandais dans quelle mesure, ce ne serait pas plutôt de passer par une plaque peut-être, plus que par donner le nom d'une place ? C'est une vraie question que je me pose. On en a discuté avec Danielle, pour l'instant, en tout cas, on pense que c'est peut-être la meilleure solution, mais à voir avec nos camarades du parti Communiste.

M. PLIEZ

La parole est à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Oui, évidemment, nous partageons totalement la volonté de féminiser l'espace public. Et Laurence PATRICE, évidemment, mène une action remarquable en ce sens. Du reste, on l'a eu, évidemment, et elle nous a bien expliqué que ce n'était pas non plus une exclusivité de ne donner que des noms féminins. Pourquoi ? Parce que notre volonté de féminiser justement les rues, c'est justement de cesser avec l'invisibilité qu'ont eue les femmes dans notre histoire, l'histoire culturelle, l'histoire de la science et, évidemment, l'histoire avec un grand « H », celle qui a permis de créer de grands événements historiques.

Et là, avec MAKHNO, on est exactement dans ce cadre-là puisque les femmes, évidemment, sont les victimes réelles de cette histoire écrite par les puissants et les vainqueurs, mais c'est aussi le cas pour tous les étrangers qui ont lutté pour la République, qui ont lutté pour la France et qui ne sont pas reconnus à leur juste place aujourd'hui. Et c'est la même chose pour des gens comme Makhno qui ont eu une histoire remarquable, qui ont fait quelque chose de remarquable en Ukraine. Et aujourd'hui,

c'est réellement dans l'actualité. Et donc, il nous semble que l'action, et c'est l'action que nous menons, en tout cas, notre motivation pour féminiser l'espace public, c'est justement de rendre visible ce que les puissants ont rendu invisible. Donc, je pense qu'il ne faut pas dissocier, ne pas opposer notre volonté justement de féminiser les rues et l'hommage que l'on propose par ce nom de rue. D'ailleurs, c'est plus qu'un hommage parce que c'est rendre une visibilité historique à un évènement qui aujourd'hui veut être gommé par Vladimir POUTINE. C'est ça, également, l'intérêt de ce vœu. Et donc, je vous appelle réellement sur ces arguments à voter pour ce vœu. Ça me semble réellement primordial pour le combat actuel qui est en train de semer en Ukraine.

M. PLIEZ

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, il y a des choses qui me surprennent. Je pense que les gens devraient lire la bibliographie de Nestor MAKHNO. Nestor MAKHNO mérite plus que le nom d'une rue et je ne suis pas sûr que la féchitisation de son nom fasse partie de ces références historiques. Nestor MAKHNO, on pourrait se poser la question, pourquoi il n'y a pas de nom, alors qu'il marque l'histoire du communisme, l'histoire de l'anarchie et beaucoup d'histoires du mouvement social. Pourquoi il n'y a pas de nom de rue. Pourquoi on met autant de temps à se dire : tiens, il manque Nestor MAKHNO ? Moi, je suis allé sur sa tombe... là, où il y a ses cendres après l'anniversaire de la commune, je pense qu'il mérite mieux que ça. Et dire que c'est la question de la guerre entre l'Ukraine et la Russie qui fait d'un seul coup qu'on va commémorer Nestor MAKHNO, Nestor MAKHNO n'est pas nationaliste. Nestor MAKHNO n'aurait jamais choisi son camp entre les Ukrainiens et les Russes. C'est une réécriture de l'histoire devant une version nationaliste. Et pourquoi Nestor MAKHNO n'est pas une figure historique d'ailleurs de l'Ukraine d'aujourd'hui ? Parce que ce n'était pas un nationaliste. C'était donc un révolutionnaire universaliste qui était de toutes les causes. Il n'allait pas se mettre dans un cas. Et tout justement pourquoi les bolchéviques n'appréciaient pas ? Parce que tout justement, il était d'une histoire politique qui était autre que celle des bolchéviques. Et donc là, on est en train de réécrire l'histoire sous le nom de Nestor MAKHNO, moi, ça me pose un problème. Mais Nestor MAKHNO, c'est autre chose que ce qui est dit par rapport à ça. Donc, je pense qu'il mérite mieux qu'un nom. Il pourrait y avoir un prix Nestor MAKHNO, il pourrait y avoir, je ne sais pas, un festival, mais pas un nom de rue. C'est presque déshonorant vis-à-vis de Nestor MAKHNO de se limiter à un nom comme ça. Franchement, moi, je suis pour l'abstention aussi sur ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. La parole, pour conclure, à Geneviève GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Oui. Alors, moi, je ne vais pas me prononcer. Personnellement, je suis en faveur de cette dénomination et, en plus, je trouve que le symbole à côté du Père-Lachaise, justement, a fait que la Commune et tous les liens qu'il peut y avoir me semblent tout à fait adaptés. Je suis d'accord que le lien à ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine, ça peut paraître quelque chose de tactique, mais par rapport à l'histoire, par rapport à ce qu'il représente, je pense que c'est important qu'il soit ancré dans notre territoire. Et derrière, je suis extrêmement sensible également à la féminisation de l'espace public, soyons très clairs. Et d'ailleurs, je crois que la seule dénomination que j'ai proposée était celle de Déis Melane, justement, pour avoir des femmes dans l'espace public. Et ce que je proposerais bien à mes collègues, c'est qu'on puisse travailler et qu'on puisse définir, nous aussi, pas au coup par coup, mais qu'on ait peut-être plus de visibilités pour voir comment on peut féminiser, quels sont les espaces que l'on peut nommer et quelles seraient les femmes que l'on pourrait justement mettre en avant, mais que ce soit vraiment un travail en profondeur et pas au coup par coup parce que sinon, à chaque fois, nous aurons le même débat et nous n'avancerons pas réellement. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Alors, nous allons passer au vote sur ce vœu.

Mme GARRIGOS

Je n'arrive pas à me connecter, mais je vote pour.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-239 : Vœu relatif à la reprise en régie du centre de santé de la Croix Rouge rue Haxo, déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Je reviens avec un vœu qui vous a déjà été présenté, alors à quelques nuances près, mais au mois de décembre. Je vous le dis et on portait un vœu dans ce sens, en décembre, la santé n'est pas une marchandise, c'est notre bien commun. Et notre politique de santé doit viser l'égalité de tous, de tous les habitants de l'arrondissement en matière de prévention et d'accès aux soins.

C'est pourquoi nous souhaitons la création de centres de santé, de maisons de santé pluridisciplinaire et que nous engageons de nombreuses actions en matière de prévention. Mais c'est aussi pourquoi nous avons refusé, et tous ensemble, la vente des centres de santé de la Croix-Rouge au groupe Ramsès, dont celui de la rue d'Haxo au mois de décembre. Ramsès est retiré de son offre de reprise le mois dernier, première bataille gagnée. Considérant que la Croix-Rouge qui a, jusqu'ici, toujours refusé d'allotir ces six centres qui sont situés sur cinq collectivités différentes n'a pas permis à la Ville de Paris de se positionner, que les besoins sont très importants dans le 20^e. Comme il est écrit dans ce vœu, les besoins sont croissants, mais le centre a accueilli 6 400 patients en médecine générale en 2020 et un soin dentaire au second du semestre 2021, dont 20 % sont bénéficiaires de la CMU et 3 % de l'AME. Nous demandons à ce que la Ville reprenne en régie publique le centre de santé de la rue d'Haxo et, pour ce faire, que la Croix-Rouge délotisse. Il nous paraît essentiel au regard, en plus, de ce qui se passe en ce moment en termes d'accueil pour l'hôpital public, de déficit de médecins généralistes, le déficit de spécialistes, de soutenir les actions de santé qui doivent permettre à tous les habitants d'avoir un accès aux soins. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Donc, je vois une main se lever, celle de Danielle SIMONNET. Y en a-t-il d'autres ? Pas à ce stade.

Mme SIMONNET

Oui, nous soutiendrons ce vœu et c'est extrêmement important de soutenir la pérennité justement de l'offre de soins que représente le centre de santé de la Croix-Rouge dans ce quartier. On a vraiment absolument besoin que ce centre ne ferme pas et que ce centre ne se transforme pas non plus en établissement à caractère purement lucratif. Alors, j'entends les précisions, informations qui nous ont été données à cette étape-là. Le refus par la Croix-Rouge de tout allotissement, je ne sais pas, j'essaye de relire le vœu pour savoir si vous avez la liste, en fait, des localisations des autres centres Croix-Rouge qui font partie... pour savoir quelles sont les autres collectivités qui peuvent être concernées parce que je pense qu'au-delà de ce vœu ou bien dans la transposition de ce vœu au Conseil de Paris, il pourrait être intéressant d'envisager aussi que la collectivité parisienne se concerte avec les autres collectivités concernées par ces centres-là pour qu'il puisse y avoir une action conjointe en vue de la reprise en régie publique. Et je ne sais absolument pas si des reprises en régie publique pourraient se faire dans le cadre d'inter... Je pense, ça serait très compliqué. Sauf que par contre, s'il y a une pression simultanée des collectivités concernées, sans connaître à cette étape-là quelles sont-elles, n'y a-t-il pas des possibilités de pouvoir mieux obtenir de résultats auprès de la Croix-Rouge. En tous les cas, nous soutiendrons ce vœu et j'espère qu'il sera adopté.

Mme DUCHAUCHOI

Je vais répondre à cette première question. Voilà, je vous enverrai la liste, mais les villes sont politiquement différentes, toutes différentes, de tailles différentes et certains centres ont des gros déficits, d'autres des petits déficits. Donc, certaines villes se sont déjà positionnées. Il y en avait Antony, si je le dis, c'est parce que c'était dans la presse, qui s'est déjà positionnée en disant : « Nous, oui ». Et d'autres villes ne le souhaitent pas, en fait. Donc, la difficulté est aussi, effectivement, de comment faire en sorte que des sortes de santé ne disparaissent pas aussi dans d'autres villes.

M. PLIEZ

Je ne vois pas de main levée.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-240 : Vœu relatif à la commémoration du 8 juin, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 26 mai 2005, le 8 juin a été institué comme journée nationale d'hommage aux morts de la Guerre d'Indochine. Un conflit que la France aurait pu éviter en trouvant une solution politique que préconisait le général LECLERC, dès 1946. La Guerre d'Indochine est une guerre oubliée, malheureusement. Et je rappellerai que de 1946 à 1954, 500 000 membres du corps expéditionnaire français, de toutes nationalités, et je tiens à le préciser, ont servi notre pays dans ce conflit. Une guerre oubliée qui annonçait d'autres conflits fratricides comme la Guerre d'Algérie, dont les conséquences sont encore vivement présentes dans notre pays encore aujourd'hui. La Guerre d'Indochine, c'est également Điện Biên Phủ, un Verdun qui s'est passé aux frontières du Laos. Et je rappellerai les mots de Pierre SCHOENDOERFFER que j'avais cités en Conseil de Paris puisque la Ville a adopté à l'unanimité un vœu que j'avais déposé pour qu'une rue porte le nom de Pierre SCHOENDOERFFER. Quand il parlait de la bataille de Điện Biên Phủ et du film, du grand film qu'il a réalisé sur cette bataille, il a dit que c'est une expérience bouleversante, refermant une page douloureuse de notre histoire qui n'avait de sens que si elle contribuait à renouer les liens avec le Vietnam.

Alors, par ce vœu, je souhaite finalement dire que la Guerre d'Indochine est certes une guerre oubliée, mais que la République ne doit ni oublier aucune guerre, aucun sacrifice et encore aucune mémoire. Et donc, par ce vœu, je demande que chaque 8 juin, une cérémonie soit organisée par la Mairie du 20^e. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Lyès BOUHDIDA.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Cher, Monsieur DIDIER, je m'exprime ce soir à la place de mon collègue, Pascal JOSEPH, qui aurait certainement été plus exhaustif que moi sur cette question historique que vous soulevez, mais je vais essayer d'être le plus clair et fidèle possible à sa position pour le groupe Paris en Commun. Chaque arrondissement, vous le savez, définit sa politique mémorielle. Et en ce sens, la Mairie du 20^e mène une politique active de la mémoire qu'elle conçoit comme vivante, comme un élément essentiel de notre histoire commune. Nous sommes convaincus que la mémoire doit pouvoir toutes et tous nous rassembler dans ces lumières, comme dans ces zones d'ombre, et que c'est cette complexité que tout un chacun doit pouvoir apprécier et saisir. À ce titre, un Agenda de la Mémoire a été réalisé pour la première fois cette année en concertation, bien sûr, avec le Monde Combattant et qui compte, cette année, 15 commémorations célébrées localement. Entre 2008 et 2014, quatre dates ont été ajoutées. Et depuis notre mandature, une nouvelle date a également été ajoutée. Donc, nous avons la chance d'avoir un nombre important de commémorations dans notre arrondissement. Aussi, sur la date que vous proposez précisément, à ce stade, et sous réserve de travaux et de réflexions que nous pourrions mener, le lien entre cette date et le 20^e spécifiquement n'a pas été clairement établi. C'est

une date nationale, c'est un évènement national. Et à titre d'exemple, dans le 12^e arrondissement, cette date est célébrée, notamment liée aux évènements qui ont eu lieu sur ce territoire en référence avec l'exposition coloniale. Bien sûr, nous sommes ouverts à toute réflexion, toute suggestion et tout projet qui irait dans le sens d'une reconnaissance des grands évènements qui auraient marqué le 20^e. D'ailleurs, j'en profite pour faire une incise sur la jeunesse. Lors des concertations pour le contrat jeunesse d'arrondissement, de nombreux jeunes ont souhaité travailler sur cette question de la mémoire, de pouvoir participer davantage aux commémorations pour en faire un élément de leur parcours, notamment au regard de l'histoire de notre arrondissement, de la diversité des cultures qui le traversent. Aussi, pour cette raison, nous proposons de voter contre ce vœu, mais un contre qui appelle des réflexions ultérieures avec le monde combattant, avec l'appui de travaux, une réflexion, mais nous n'en sommes pas du tout fermés.

M. PLIEZ

Alors, Monsieur SOREL puis Madame de MASSOL.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Moi, j'ai un peu sursauté, on va dire, à la lecture de ce vœu tel qu'il était présenté et vu ce qu'il raconte parce que finalement, s'il s'agit de parler d'une guerre oubliée, je n'ai jamais été contre, effectivement, le travail de mémoire. Je pense qu'il est indispensable à la réconciliation des gens, au retissage des liens entre les citoyens de ce pays, mais il ne s'agit pas simplement de parler d'une guerre oubliée, il s'agit d'en parler d'une certaine manière. Et vous parlez des morts des soldats français et je pense que leurs familles les ont pleurés et à juste titre, il ne faut pas les oublier, mais parlez-vous des morts des soldats vietnamiens ? Parce que c'est une guerre décoloniale, c'est une puissance coloniale qui se retrouve en prise avec une résistance acharnée d'un peuple qui ne recherche qu'une chose, sa liberté. Et en plus, vous comparez à Verdun. Et enfin, le nationalisme, je veux dire, ce n'est pas exactement la même chose. Le rapport... vous voulez qu'on se rappelle de quoi ? De la résistance de la France coloniale contre les peuples du Sud qui essayent de se libérer ou alors vous voulez qu'on se rappelle effectivement un conflit qui aurait dû être évité parce que la France avait le choix, l'État français avait le choix, c'était celui d'accorder son indépendance au Vietnam. Ça aurait évité des morts côté Français, des morts côté Vietnamiens. Et ça aurait évité aussi à la France, finalement, de salir aussi une partie de ce qu'elle prétend être ses idéaux, de ce qu'elle dit être ses idéaux ; c'est-à-dire que quand on parle de Liberté, Égalité, Fraternité, ça ne s'adresse pas uniquement aux gens qui vivent dans l'Hexagone, on va dire, ça s'adresse aussi, a priori, à l'ensemble des peuples. Donc, faisons œuvre de fraternités, de sororités et faisons en sorte que quand on parle des guerres oubliées, on parle aussi des peuples qui ont cherché à se libérer de la tutelle coloniale de la France.

M. PLIEZ

La parole est à Florence de MASSOL.

Mme MASSOL

Oui, Monsieur DIDIER, moi, je regrette un peu que dans votre vœu, il n'y ait pas cette référence à ce qu'a dit le général LECLERC, en expliquant qu'effectivement, la France aurait pu très largement éviter cette guerre, éviter ces morts. Ça n'est pas dans le texte et c'est un petit peu dommage parce qu'on a un témoignage un peu tronqué qui ne montre, qui ne met en valeur cette guerre vue du côté des corps expéditionnaires et des 500 000 soldats qui y ont participé. Donc, je trouve que c'est un peu dommage.

Cela dit, moi, il me semble qu'une commémoration de cette guerre, des liens qui se sont tissés entre la France, le Vietnam, le Laos, ce qu'on appelait l'Indochine, c'est quelque chose qui est intéressant et qui est important parce que d'abord, on a beaucoup de gens issus de ces pays qui habitent dans le 20^e arrondissement et qu'on pourrait mettre un peu ainsi en valeur leur culture et l'histoire de leur pays. Et donc, parce que ce vœu me semble un petit peu incomplet, moi, je m'abstiendrai, mais je remarque avec intérêt votre initiative parce qu'effectivement, une guerre oubliée, dont on ne parle pas, c'est toujours une mémoire qui n'avance pas, qui ne se répare pas, qui ne se restaure pas et des liens qui s'effritent et qui se dissolvent et c'est dommage.

M. PLIEZ

Alors Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Très rapide, mais en réaction par rapport à ce vœu. Je trouve qu'on essaye de faire depuis quelques années, justement, un travail mémoriel qui ne soit pas un travail simplement de glorifier le travail qui était fait pendant des années, sur lequel on est obligé en plus de revenir, que ce soit dans les dates d'anniversaire, que ce soit dans les cérémonies, que ce soit aussi des fois dans les commémorations qu'on peut faire. Et là, on a l'impression de se retrouver dans une commémoration qu'on aurait pu faire, il y a 20 ou 30 ans, à un moment où, justement, on n'essayait pas d'avoir un travail mémoriel qui soit un travail mémoriel partagé. Ne pas oublier que la Guerre d'Indochine, c'est une guerre coloniale, c'est une guerre qui ne s'imposait pas. Je vous invite d'ailleurs à lire l'excellent livre d'Éric VUILLARD qui est sorti, il y a quelques mois, qui s'appelle « Une sortie honorable » justement, qui raconte comment est-ce qu'on aurait pu avoir une sortie honorable et pas finir avec une guerre où on a napalmé des centaines de milliers de personnes. Donc, voilà, moi, je ne voterai pas ce vœu.

M. PLIEZ

Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Oui, juste un mot en complément de ce qui vient d'être dit et peut-être du reste. C'est que le problème, justement, cette guerre, personne n'en a parlé pendant un moment. On l'a oubliée. Et donc, bien évidemment qu'il y a un travail de mémoire à faire. Et ce travail de mémoire, il ne peut pas passer, à mon sens, de toute façon par un vœu qui, en effet, moi, je rejoins tout à fait ce qu'a dit Monsieur SOREL sur les problèmes que soulève ce vœu qui est moins bien, finalement, que ce que vous avez dit oralement en tout cas en citant le général LECLERC. Le problème que l'on a, c'est qu'il y a eu des centaines de milliers de morts, des centaines de milliers de civils, quasiment un million de civils qui ont été tués dans cette guerre-là. Et bien évidemment, ça demande un travail de mémoire réel, c'est-à-dire, qui inclus l'ensemble des morts de cette guerre, à commencer, évidemment, par ceux qui étaient colonisés et qui ont lutté pour leur indépendance. Et donc, en effet, il y a beaucoup de gens d'origine de ces pays (du Laos, du Cambodge, etc.) qui sont sur le sol du 20^e. Donc, il y a réellement un lien avec notre arrondissement, il faut travailler avec eux. On ne peut arriver et leur dire : « On a une superbe idée. On va célébrer maintenant tous les 8 juin la Guerre d'Indochine puisqu'il y a des Français qui sont morts en Indochine ». Je pense que ça serait contre-productif de faire cela. Et donc, ça demande, en effet, un travail de mémoire, un travail de mémoire sur le moyen terme et même, j'allais dire, peut-être même sur le long terme parce qu'il faut que tout le monde trouve son compte et, bien évidemment, qu'on n'oblige pas des soldats. Mais je m'excuse, les soldats ne sont pas morts pour leur pays, ils sont morts parce qu'on a voulu se maintenir dans un pays où la France n'avait aucun intérêt, où la République française n'avait aucun intérêt à être là-bas, à part vouloir asservir des peuples. Donc, je pense que, pour cette raison, en tout cas, nous voterons évidemment contre ce vœu et on regrette que vous le déposiez un peu au débotté.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Monsieur le Maire, si vous permettez, je souhaiterais juste répondre. Je ferai une entorse au règlement intérieur et c'est juste pour expliciter ce vœu et mes propos. Quand je parle des morts de la Guerre d'Indochine, effectivement, je parle de l'ensemble des morts, c'est à la fois les soldats, mais c'est aussi les civils, les Vietnamiens, les Laotiens, les Cambodgiens. Et là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté. Je rappelai simplement dans le deuxième paragraphe, j'essaye de faire des vœux courts, justement, pour aller à la simplicité, même si le sujet est évidemment grave. Quand je parle des soldats du corps expéditionnaire français, je dis bien de toute nationalité. Et c'est là aussi le lien avec le 20^e arrondissement, c'est que ce ne sont pas seulement des Laotiens, des Cambodgiens ou des

Vietnamiens, mais ce sont aussi des Algériens, des Tunisiens, des Marocains, des Sénégalais qui ont fait partie de ce corps expéditionnaire français. Et je pense que beaucoup de familles, en France, ont été concernées par cette guerre. Je ne suis pas en train de glorifier cette guerre. J'ai bien cité justement les propos du général LECLERC, dès 1946 parce que forcément, une solution politique avec HO CHI MINH, c'est ce qu'il souhaitait. Ça n'a pas été fait. Je ne suis pas du tout en train de glorifier la Guerre d'Indochine. Je dis juste que notre Mairie mériterait d'avoir une cérémonie le 8 juin, comme le prévoit le décret, même si on a les drapeaux et que les choses sont bien faites. Et sur le devoir de mémoire, je pense que c'est une guerre très importante, justement, pour le devoir de mémoire parce qu'il y a eu d'autres guerres après. Et on en subit encore les conséquences. J'ai beaucoup lu sur cette guerre. C'est pour ça que j'avais fait ce vœu sur Pierre SCHOENDOERFFER et je vous invite aussi à voir ses films, notamment « L'Honneur d'un capitaine » qui est peut-être le plus grand film sur la Guerre d'Algérie, qui est à charge et à la fois décharge. Et je pense que, voilà, ce sont... Comment ? Non, mais je trouve que... c'est pour ça que j'ai proposé ce vœu. Ce n'est absolument pas pour glorifier ce qu'on a fait là-bas et tout simplement rendre hommage à toutes les victimes de cette guerre.

M. PLIEZ

Merci de ces explications.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-241 : Vœu de l'Exécutif relatif à la revalorisation des APL.

M. PLIEZ

Il s'agit d'un vœu concernant la revalorisation des APL. C'est que les APL concernent un quart des habitants du 20^e arrondissement et 6 millions de foyers en France, que la baisse de 5 % par mois décidée en 2017, et toujours en vigueur, confisque 400 millions d'euros par an aux ménages les plus modestes ; situation qui s'est aggravée avec les désindexations des APL entre 2017 et 2019. Le changement de calcul de ces mêmes APL a entraîné la sortie de 400 000 foyers de l'allocation et une perte de 73 € par mois pour 30 % des allocataires. Tout ça représente un prélèvement annuel de 4,2 milliards sur le budget des ménages les plus modestes. Par ailleurs, la ponction de 1,3 milliard via la réduction du loyer de solidarité, la RLS, pour les organismes HLM a fortement pénalisé les politiques de production, de rénovation et d'entretien du logement social. En fonction de ça, la Ville a réagi puisque la Ville de Paris a augmenté de 5 millions d'euros sa contribution au fonds de solidarité logement pour l'aide et le maintien dans le logement des ménages en difficulté. Mais nous basant sur l'appel de la fondation Abbé Pierre du 8 juin qui demande aux gouvernements l'augmentation de 10 % des APL pour maintenir le reste à vivre des ménages les plus modestes dans un contexte, comme nous le savons, de forte inflation, nous proposons et nous émettons le vœu d'une revalorisation immédiate et substantielle des APL pour améliorer le reste à vivre des ménages locataires les plus modestes, d'abroger la RLS afin de reconstituer les capacités financières des organismes HLM et que la Ville examine les possibilités d'élargir les conditions d'accès au FSL et améliore la communication sur ce dispositif en faveur des ménages en situation d'impayé. Je vous remercie.

Donc, j'ai deux prises de parole : Madame SIMONNET, Madame DJELLALI puis Monsieur SAUVAGE et Madame de MASSOL.

Mme SIMONNET

Oui, Monsieur le Maire, nous voterons pour ce vœu. Et au moment où tout le monde, à raison, aborde la problématique centrale du pouvoir d'achat des Françaises et des Français, cette question des APL est extrêmement importante. La baisse des aides personnalisées au logement de 5 € par mois qui avait été décidée en 2017 avait été la première mesure qui avait été prise par le gouvernement d'Emmanuel MACRON, concomitante avec la suppression de l'ISF et montrait bien à quel point le pouvoir a pu mépriser la situation matérielle des classes populaires et organisé au contraire une redistribution des richesses à l'envers, de manière totalement inacceptable. Par ailleurs, les autres mesures comme le RLS, non seulement pénalisent toutes les politiques en faveur du logement, mais montrent bien la volonté d'avoir une logique accélérée de financiarisation de la question du logement, au lieu d'en faire un bien public et de permettre véritablement aux bailleurs d'avoir les moyens à la fois de rénover et d'entretenir le parc social, mais aussi de développer le parc social et public. Donc, il est

éminemment urgent d'engager une revalorisation immédiate des APL, d'abroger la RLS. Et non seulement, nous voterons pour ce vœu, mais pouvez compter sur moi pour que les débats à l'Assemblée Nationale sur la question du pouvoir d'achat permettent aussi de faire entendre ces exigences extrêmement fortes. La question du logement est la première dépense des Françaises et des Français qui, si elle ne représentait que 10 % des revenus dans les années 70, aujourd'hui représente, pour grand nombre de personnes, plus de la moitié des revenus, voire même au-delà, ce qui est un taux d'effort absolument inacceptable. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on se réjouit, nous, les écologistes, qu'on arrive aujourd'hui à un vœu de l'exécutif où on arrive tous à se réunir face à la revalorisation des APL, mais également, moi, je voulais mettre l'accent sur le FSL, le Fonds de Solidarité Logement. On a juste un instant entendu Danielle SIMONNET reprendre aussi tout le travail qui a été complètement balayé sous l'ancien mandat. Et le FSL, pour revenir dessus et pour réexpliquer un petit peu cet outil, ce levier qui est direct pour nos départements, est une aide financière destinée aux personnes rencontrant des difficultés financières liées à leur logement. Et on tenait, nous, les écologistes, à revenir sur ce point-là parce qu'en effet, les expulsions locatives ont été peut-être mises en stand-by, si je peux me permettre du terme, durant la pandémie et juste après la pandémie, mais pas du tout à l'arrêt, pas du tout stoppé. Et aujourd'hui, on en subit les conséquences et on parle de 30 000 dossiers en souffrance dans toute la France, et donc peut-être de 30 000 expulsions locatives dans les mois qui vont venir. Et dans ces 30 000 dossiers, beaucoup de Françaises et de Français se sont vu perdre une activité économique, mais pas forcément leur emploi. Et donc, c'est toute la stratégie du FSL aujourd'hui de pouvoir essayer d'imaginer de l'élargir et de demander à ce qu'on l'ouvre de façon temporaire, qui permettrait d'inclure ce public, c'est-à-dire ces personnes qui, à un moment donné, ont perdu leur activité. Et si on peut citer des exemples, on a celles et ceux qui sont à leur compte, les artisans ou les commerçants qui toujours, aujourd'hui, ne peuvent pas y prétendre, tant qu'elles n'ont pas déposé le bilan. Alors que c'est juste une cessation d'activité à un certain moment, mais qui a des répercussions très graves sur le pouvoir d'achat. Et donc, il est important de prendre cela en considération et de demander une commission ad hoc au niveau du central, comme nous, les écologistes, avons fait la demande avec un vœu relatif, il y a deux ans, pour faire face aux expulsions locatives et à la lutte contre la précarité, reprenant la demande de la fondation l'Abbé Pierre. Tout comme le Maire venait de le dire sur les APL, il y a deux ans, la fondation l'Abbé Pierre, de préconiser, de pouvoir élargir le fonds de solidarité logement. Et puis surtout, revenons aussi aux fondamentaux, c'est qu'aujourd'hui, on a trois nouvelles députées sur notre arrondissement et qu'on demande aussi à l'ensemble de la gauche de pouvoir faire un réel contrepoids parce que bien évidemment, on a parlé des APL sous l'ancienne mandature, mais sous la nouvelle mandature, nous n'avons plus le droit d'avoir un Ministère du Logement. Et donc, nous ne pouvons plus aussi être considérés et avoir des Françaises et des Français en difficulté. Et donc, en espérant que nos trois nouvelles députées puissent se battre à nos côtés pour les habitantes et les habitants du 20^e. Merci.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Oui, en complément de tout ce qui a été dit, j'aimerais rappeler également au nom du groupe Paris en Commun Socialiste que les bénéficiaires des APL, c'est environ 6,5 millions de personnes dans le pays. Sur ces 6,5 millions de personnes dans le pays, il y a la moitié qui vit sous le seuil de pauvreté et il y a un quart qui vivent dans des situations de suroccupation de leur logement. Rappeler aussi, et c'est rarement dit, que dans l'ensemble de nos transferts sociaux et fiscaux, ce qui contribue le plus à réduire le taux de pauvreté en France, ce n'est ni la progressivité de l'impôt sur le revenu, ce n'est ni les prestations comme le RSA ou, par exemple, la prime d'activité, mais c'est les APL. Les APL contribuent à faire baisser le taux de pauvreté de leurs bénéficiaires de 2 points. C'est le transfert fiscal ou social le plus efficace de notre pays. Et c'est sur ce dispositif que le gouvernement a fait le

plus d'économies entre 2017 et 2022. Et pour donner un exemple très concret, l'APL moyen en 2017, il était de 225 € par bénéficiaire. Et pour ces personnes-là, c'est une perte sèche de 500 € sur le quinquennat. Donc, il n'y a plus de 13^e mois, mais il n'y a pas eu de 12^e mois ni de 11^e mois. Que dire d'autre ? Que, et ça a été dit aussi tout à l'heure, mais cette mesure qui en fait, sur la baisse des 5 € à l'automne 2017, ça a représenté une économie budgétaire de seulement 400 millions d'euros. Dans le même temps, la loi de finances pour 2018 prévoyait 5 milliards de recettes fiscales en moins avec la suppression de l'ISF et la création de la flat-tax. Donc, il est temps de changer les choses. Ma collègue, Lila DJELLALI, a rappelé qu'il n'y avait pas de ministère du Logement puisqu'on a sorti la ministre qui était en charge du logement. C'est peut-être l'occasion pour le gouvernement de se rattraper.

M. PLIEZ

La parole est à Florence de MASSOL puis à Jacques BAUDRIER pour... c'est le dernier intervenant, je crois.

Mme de MASSOL

Alors, augmenter les APL pour pouvoir lutter contre l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation vraiment très importante du coût de la vie, pourquoi pas ? Mais il y a un certain nombre de considérants dans le vœu qui vont m'empêcher de voter, en particulier le fait que ne sont mentionnés qu'effectivement les 29,6 % d'allocataires qui voient leurs APL baisser de 73 €. Il y a quand même aussi 18 % des allocataires qui voient leurs APL augmenter de 49 €. Il y a 115 000 allocataires en plus et il y a 52,2 allocataires pour lesquels l'APL en temps réel n'a rien changé. L'APL en temps réel, c'est que les APL maintenant sont calculés en fonction de l'année où on les perçoit et non pas de deux ans précédemment. Et donc, ils permettent de coller aux revenus réels des familles. Donc, c'est dommage que le vœu... C'est dommage, je comprends bien pourquoi, le vœu est uniquement à charge et je pense que sur des sujets aussi importants que ceux-là, c'est peut-être même contreproductif. De toute façon, comme je n'ai que ma voix et que je n'engage que ma voix, je pense que ça ne vous gênera pas beaucoup. Mais en tout cas, je voterai contre pour ces raisons-là puisque mon micro s'est éteint avant que j'aie fini de parler.

M. PLIEZ

Toute voix a vocation à s'exprimer dans cette assemblée et je pense que c'est ça qui est important pour nos débats. Monsieur BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, le groupe Communiste soutiendra totalement cet excellent vœu. Nous sommes évidemment favorables à la revalorisation immédiate et substantielle des APL pour améliorer le reste à vivre des ménages les plus modestes. Maxime SAUVAGE a rappelé d'ailleurs dans quelle situation sociale, souvent très difficile, une grande partie d'entre eux se trouve. Évidemment, nous sommes favorables à examiner les possibilités et d'élargir les conditions d'accès au FSL, comme l'a très bien argumenté Madame DJELLALI. Et puis, enfin, d'abroger la RLS afin de reconstituer les capacités financières des organismes HLM, avec les organismes HLM qui ont, comme les locataires, étaient durement ponctionnés durant le quinquennat précédent, à tel point qu'ils sont nombreux à avoir des grosses difficultés financières. Et dans un contexte où la construction de logements sociaux s'écroule dans le pays et en Île-de-France, comme d'ailleurs la construction globale, c'est d'autant plus important de soutenir un vœu qui permet d'apporter du soutien à nos bailleurs puisqu'on a besoin pour loger nos 260 000 demandeurs de logements sociaux à Paris et 750 000 en Île-de-France qui soient beaucoup plus actifs en termes de construction.

M. PLIEZ

Oui et je crois que c'est le président de la République qui parlait d'un boulet puisqu'effectivement, quand l'État fait un milliard d'économies, c'est qu'il y a des perdants et il y a des gagnants.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-242 : Vœu de l'Exécutif pour la dénomination d'une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.

M. SAUVAGE

Merci, Monsieur le Maire. C'est un vœu que j'espère consensuel pour la dénomination d'une plaque commémorative en hommage à l'artiste et musicien Manu DIBANGO. Donc, je pense que vous le connaissez toutes et tous, mais je vais rapidement rappeler ce qu'a fait Manu DIBANGO. Saxophoniste et chanteur camerounais de Warjazz qui est décédé, il y a maintenant deux ans, le 24 mars 2020 à Melun et qui est inhumé à quelques centaines de mètres d'ici au Père-Lachaise. Il était né le 12 décembre 1933 à Douala, au Cameroun, et il avait vécu dans notre arrondissement, le 20^e arrondissement. Au cours de sa carrière, Manu DIBANGO a collaboré avec de très nombreux artistes de renom et je vais en citer quelques-uns, mais la liste n'est absolument pas exhaustive. Mais évidemment, Serge GAINSBOURG, Peter GABRIEL qui a été un membre éminent de Genesis ou encore Youssou N'DOUR, dans le cadre d'un album de reprise consacré à la musique africaine. Il a également travaillé avec l'organisateur Michel OSLO en 2005 pour composer la bande originale du film « Kirikou et les bêtes sauvages ». C'est un compositeur reconnu en France et à l'international avec sa célèbre chanson Soul Makossa. Et je rendrai hommage à mon collègue Epany EPARA EPARA parce qu'il avait composé cette chanson en 1972 puisque le Cameroun accueillait la Coupe d'Afrique des Nations. Et cette chanson était sortie sur la face B de la face A qui était pour supporter l'équipe du Cameroun. Et comme EPARA m'avait très justement rappelé, édition difficile puisque le Cameroun qui joue à domicile a perdu en demi-finales contre le Congo, futur vainqueur de l'épreuve. Et donc, c'est une chanson qui a été reprise dans un titre très connu de l'album Thriller de Mickaël JACKSON et qui a ensuite inspiré la chanteuse Rihanna. Et donc, pour l'ensemble de son œuvre, Manu DIBANGO a été le premier musicien africain à recevoir en 2003 le grand prix de l'Académie Charles Cros et la Légion d'Honneur lui avait été décernée, il y a maintenant 12 ans de cela. Donc, Manu DIBANGO était aussi un artiste très engagé. Il fut artiste de l'UNESCO pour la paix en 2004. Grand témoin de la Francophonie aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio en 2016 et signataire en 2018 d'une tribune publiée dans le journal *Le Monde* contre le réchauffement climatique. Et donc, pour rendre hommage à ce très grand artiste, grande figure de la musique et personnalité emblématique de renommée internationale, nous proposons que le Conseil d'Arrondissement adopte ce vœu pour qu'un hommage soit rendu à Manu DIBANGO dans le 20^e arrondissement sous forme de plaque commémorative.

M. PLIEZ

Alors, j'ai trois prises de... trois mains qui se sont levées quasiment en même temps : Jean-Baptiste SALACHAS, Raphaëlle PRIMET et Florence de MASSOL.

M. SALACHAS

Je voudrais juste rajouter les contributions moins internationales, mais bien plus locales sur le 20^e. L'attention qu'il avait pour toute la scène : Les Jeunes Artistes Emergents, et puis tout simplement la qualité du citoyen du 20^e qu'il était et à quel point, quand il y vivait, il était un habitant parmi les autres et un habitant très accueillant, très chaleureux. Merci.

Mme PRIMET

Je n'avais pas vraiment levé la main, mais évidemment, on est archi pour ce vœu. Et pour une fois, je trouve que c'est un vœu, en plus, moi j'ai été interpellée, comme le dit Jean-Baptiste, déjà par des habitants qui disaient : « Mais quand est-ce qu'il y a eu un hommage pour Manu DIBANGO ? » Donc, pour une fois, ce sera quelque chose d'attendu par les habitants parce que parfois, c'est des idées qui sont que nous, on a, mais qui ne sont pas partagées. Et là, il y a vraiment cette envie d'avoir un hommage et il est tout à fait mérité. Et c'est un très joli vœu.

M. PLIEZ

Florence de MASSOL.

Mme de MASSOL

Oui, juste une petite contribution à ce vœu parce que Manu DIBANGO allait très souvent jouer du saxophone au bar Le Marché, en face du marché, sur le boulevard de Charonne au 174 boulevard de Charonne et que, comme je n'habite pas très loin, j'ai la chance de le croiser avec son saxo sous le bras et il allait s'installer là. Et il jouait pour tout le monde de façon vraiment partageuse.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Alors, moi je rajouterai une autre accroche particulière politique avec Paris et le 20^{ème} arrondissement, c'est qu'il avait participé, Manu DIBANGO, au lancement, en fait, du Conseil de la Citoyenneté et des Habitants Extracommunautaires au niveau du Conseil de Paris qui avait été lancé par Khadija Bourkar. Et quand on avait lancé dans le 20^e le Conseil de la Citoyenneté des Habitants Extracommunautaires du 20^e, on l'avait présenté comme le parrain de ce Conseil de la Citoyenneté et c'était avec une grande fierté qu'il avait accepté ce titre symbolique, mais vous savez à quel point ce Conseil était une instance de la démocratie locale qui me tenait cher pour promouvoir le droit de vote et donner à voir toute la richesse et la diversité culturelle du 20^e qui a plus de 117 nationalités différentes. Et ça a été une aventure humaine extrêmement forte. Et la présence de Manu DIBANGO était un magnifique honneur à nos côtés.

M. PLIEZ

Bien. Nous allons pouvoir nous diriger vers le vote sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

3. Question orale

Q20-2022-003 : Question orale concernant l'occupation illégale de l'immeuble appartenant à la Croix-Rouge française, situé 48 rue Alphonse Penaud (75020 Paris), déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

J'essayerai d'être rapide, Monsieur le Maire. Donc, je vais lire la question, comme le prévoit le règlement intérieur. « Un collectif d'artistes dénommé DSXL occupe de façon illégale après intrusion, et ce depuis plusieurs semaines, un immeuble appartenant à la Croix-Rouge française situé 48, rue Alphonse Penaud dans le 20^e arrondissement. Dans cet immeuble, la Croix-Rouge prévoit de créer d'une part un centre d'accueil de jour d'enfants et jeunes adolescents âgés de 2 à 15 ans atteints d'un trouble d'autisme et d'autre part un centre d'hébergement pour mineurs particulièrement vulnérables. Dans le cadre de ce double projet, l'immeuble existant sera totalement détruit pour faire place à un immeuble neuf. Les travaux devant débiter en janvier 2023. Lors du Conseil d'Arrondissement du 18 mai dernier et du Conseil de Paris des 5 et 6 juin, la majorité municipale, NUPES, a voté un vœu visant à autoriser l'occupation temporaire artistique de ce bâtiment. Le groupe Changer Paris avait voté contre ce vœu lors de la séance du Conseil de Paris. Il semble aujourd'hui que le collectif DSXL ne souhaite plus occuper cet immeuble pour créer un atelier d'artistes, mais pour accueillir des personnes sans abri. Donc, nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^e toutes les informations concernant les intentions réelles du collectif DSXL, s'agissant de l'occupation illégale de l'immeuble du 48, Alphonse Penaud, dans le 20^e, et sa position quant à l'accueil de personnes sans abri dans ce local. » Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci pour vos réponses. C'est Marthe NAGELS qui va prendre la parole.

Mme NAGELS

Oui, merci d'abord d'avoir en effet souligné que c'est porté la NUPES. Ça nous fait plaisir, ça nous aide à nous structurer. La justice a en effet été saisie de cette occupation qui a fixé une procédure de conciliation entre le propriétaire et le collectif, afin de trouver les voies d'une occupation temporaire. Donc, cette occupation, elle a en effet commencé le 9 juin dernier et elle va se poursuivre sur les semaines à venir. Sur cette période, il y aura aussi un audit de sécurité du site qui sera réalisé par un expert indépendant, en accord avec les deux parties. Ce collectif est composé d'artistes en situation de précarité. Il demande donc en effet à pouvoir utiliser ce site vacant pour des activités artistiques, mais aussi comme lieu d'hébergement temporaire pour eux-mêmes, jusqu'au démarrage des travaux prévus par la Croix-Rouge. Le collectif n'a jamais manifesté à ce jour de volonté d'ouvrir un centre d'accueil pour les sans-abris. Donc, j'espère que la réponse est claire à votre question, il n'y a jamais eu ce projet.

Je rappellerai aussi la position de la Mairie d'Arrondissement sur cette occupation. Nous souhaitons ardemment qu'un accord puisse être trouvé entre les deux parties pour une occupation temporaire, dès lors, et c'est important, que les conditions de sécurité sont respectées et que le collectif s'engage à quitter les lieux au démarrage des travaux, ce qu'il s'est engagé à faire.

Et puis plus généralement, je voudrais aussi rappeler que l'occupation temporaire offre l'opportunité d'une activation de sites tels que celui-ci, d'une valorisation de lieux sinon laissés vacants, ainsi que d'une relance économique solidaire, sociale, culturelle, festive pour de nombreux acteurs. Plus encore, elle est un champ d'expérimentation essentiel pour la création de projets urbains qui répondent aux enjeux de transition écologique et sociale de réappropriation locale et citoyenne des espaces, de mutation des modes classiques de fabrication de la Ville. C'est pour toutes ces raisons que nous avons encouragé et porté d'ailleurs lors du dernier Conseil d'Arrondissement un vœu pour que les deux parties puissent s'accorder et permettre cette occupation temporaire. Et pour être tout à fait complète, je vais transmettre la parole à mon camarade de la NUPES, Frédéric HOCQUARD, qui a assisté à la dernière réunion et pourra donc compléter.

M. PLIEZ

Je vous en prie, Monsieur.

M. HOCQUARD

Non, je n'ai pas grand-chose à rajouter. La réponse me semblait tout à fait complète. Effectivement, on espère que sous l'autorité de la Mairie, et après la rencontre qu'on avait eue avec la Croix-Rouge nous permettra de trouver justement un accord. Il semble quand même qu'on pourrait trouver des voies, mais ça relève de la discussion avec la Croix-Rouge, mais des voies peut-être un peu plus simples du point de vue de l'occupation qui se fait, un peu comme l'ont fait dans d'autres occupations temporaires de même nature les bailleurs sociaux de la Ville, par exemple. C'est une discussion qu'on avait eue, mais je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à la réponse complète qu'a fait Marthe NAGELS.

M. PLIEZ

Bien, merci. Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de la séance étant épuisé... Je vous en prie, allez-y.

M. DIDIER

Merci pour cette réponse. Donc, du coup, sur la question des sans-abris, j'avais de mauvaises informations et merci d'y avoir répondu. Concernant cette occupation, moi je crois que même s'il doit y avoir un audit de sécurité et j'espère qui sera le plus rapide possible, qu'il y a quand même de grands risques et de grands dangers pour les occupants actuellement. J'entends, moi, qu'il y a des sujets d'amiante, voilà. Et qui porterait la responsabilité s'il y avait un problème dans le local ? Et la deuxième chose, c'est surtout qui porterait les travaux, qui paierait ? Je ne crois pas que ça doit être aussi aux Parisiens de devoir payer des travaux pour une occupation temporaire. Et je ne crois pas que la Croix-Rouge souhaite le faire. Donc, peut-être qu'on en reparlera plus tard, mais c'est vrai que ce sont des sujets, moi, qui me paraissent quand même, surtout sur la sécurité. Je vous remercie.

M. PLIEZ

On prend note, pour conclure sur ce sujet, l'objet de nommer un conciliateur par le Tribunal est bien d'avancer sur ces sujets-là et d'aboutir à une possibilité ou non pour une occupation qui, je le répète, dans tous les cas, sera temporaire. Et c'est bien là-dessus que nous, majorité municipale, nous nous prononçons.

Bien, la séance est donc terminée. Je voudrais quand même vous rappeler deux ou trois choses avant qu'on se quitte pour certains et qu'on ne se revoit qu'en septembre. On vous communiquera très rapidement les dates des prochains Conseils d'Arrondissements, ceux du deuxième semestre. Je vous rappelle quand même que le festival Et 20 l'Été revient du 22 au 26 juin pour investir le 20^e avec les créations artistiques de dix compagnies venant de toute la France et avec une extension de cette programmation sur de nouveaux quartiers comme la Porte de Bagnolet, Davrot, Buzenval Nation et Porte de Montreuil. Une programmation gratuite, festive et pleine d'originalité, programmation participative. Et je vous rappelle que ce week-end, il y a de nombreuses fêtes locales aux Amandiers et à Saint-Blaise, au 140 Ménilmontant, rue de Belleville, la Tour du Pin, Fougères, Levoux. Ce sont des moments où les habitants et les structures se rencontrent et c'est ce qui sans doute fait vivre le lien social chez nous. Je vous rappelle le 27 juin à 18h30, l'inauguration du TEP Eudy-Simelane, dénomination votée par notre Conseil d'Arrondissement pour l'équipement sportif entièrement rénové situé au 49 rue Olivier-Metra. Je vous signale le Forum de l'Emploi de Python-Duvernois organisé par la RIVP qui se déroulera le 29 juin après-midi. Et je vous rappelle que la baignade Louis Lumière Plage sera ouverte du 9 juillet au 21 août et que 23 trajets des Bus Horizon permettront à 1 235 habitants de profiter de journées ou séjours de loisirs. Enfin et dernière nouvelle et pas des moindres, le Bal des Pompiers reprend, le 13 juillet au soir. Tout ça, vous le retrouvez dans la lettre d'information du jeudi où vous pouvez vous inscrire. Merci pour votre présence et pour ce temps fort de la démocratie du 20^e arrondissement !